

L'avance du NON s'affermie et paraît décisive

□ Avec un avantage d'au moins 15 points, le NON se dirige vers une victoire assurée

Pierre O'Neill

À MOINS qu'un événement d'une force inouïe se révèle et renverse la tendance populaire, le 26 octobre consacrerait la victoire du NON.

Un sondage Multi Réso-LE DEVOIR, réalisé entre le 15 et le 18 octobre, démontre que les Québécois sont plus nombreux et déterminés que jamais à rejeter l'entente de Charlottetown.

Effectuée auprès de 1428 Québécois, cette enquête d'opinion publique tend en effet à confirmer que les jeux sont faits, avec un écart consolidé à 15 points entre les deux camps, à une semaine seulement du référendum : le NON et le OUI recueillent respectivement 46 % et 31 % des intentions de vote, alors qu'à 16 %, le taux des indécis demeure relativement élevé.

Par souci de traduire avec le plus d'exactitude possible le sentiment populaire et de mesurer la fermeté des tendances, Multi Réso a procédé en deux temps. À la première question : « Si le référendum avait lieu demain, voteriez-vous pour le OUI (l'acceptation de l'entente constitutionnelle) ou pour le NON (refus de l'entente constitutionnelle du 28 août) ? », 28 % des personnes interrogées ont répondu sûrement ou probablement OUI. Alors que 42 % ont répondu sûrement ou probablement NON.

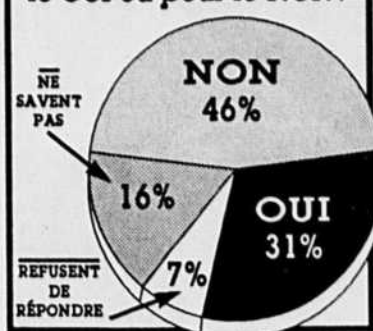
Aux 22 % que cette première question a laissés indécis, les sondeurs ont demandé dans un deuxième temps : « Si aujourd'hui vous aviez à appuyer l'un des deux camps, quel camp seriez-vous le plus tenté d'appuyer ? ». Le NON et le OUI ont recueilli respectivement 12 et 10 % des intentions. C'est la combinaison des

SONDAGE MULTI RÉSO

réponses à ces deux questions qui a permis d'établir les intentions à 46 % et 31 %, tout en diminuant à 16 % le taux des indécis. Et à 7 % celui des discrets.

D'une durée de trois jours, la cueillette des données s'est déroulée après le débat télévisé, pendant que se confirmait la montée du NON dans les autres provinces et au moment même de la publication des dossiers secrets de la négociation par le magazine *L'actualité*. En tenant compte de ces facteurs d'influence, Multi Réso y est allé d'une projection plus globale, fondée sur la

Si le référendum avait lieu demain, voteriez-vous pour le OUI ou pour le NON?



tendance vérifiable des indécis et des discrets. Ce qui amène la maison de sondage à conclure que si le référendum s'était tenu au cours de cette période, il aurait « vraisemblablement » accordé 58 % du vote au NON et 42 % au OUI.

Le sondage a par ailleurs permis d'identifier les cinq facteurs susceptibles d'avoir eu une influence relativement importante sur l'intention de vote des Québécois : 70 % des partisans du OUI et 66 % des tenants du NON ont déclaré avoir fait leur choix sur la base de leurs convictions politiques; 44 % des pro-OUI et 43 % des pro-NON ont pris leur décision après une lecture attentive du texte de l'entente; 33 % des pro-OUI et 12 % des pro-NON ont reconnu avoir été influencés par les performances de Robert Bourassa et Jacques Parizeau dans le débat télévisé; 11 % des pro-OUI et 12 % des pro-NON ont ad-

mis que la publication des multiples sondages ont probablement contribué à se faire une idée; 5 % des pro-OUI et 9 % des pro-NON estiment que la montée du NON au Canada anglais a également inspiré leur choix.

L'influence du débat télévisé sur les intentions de vote réside évidemment sur sa forte cote d'écoute, considérant que 68 % des Québécois ont pris place devant le petit écran pour surveiller les échanges entre les chefs des deux camps. Mais plus de la moitié n'ont pas eu la patience d'observer le spectacle jusqu'à la fin : 37 % l'ont regardé en entier et 31 % en partie. Les plus tenaces se retrouvaient chez les partisans du NON (32 %) et chez les plus âgés (58 %).

À l'analyse des données fournies par Multi Réso, l'on constate par ailleurs page A-4 : Sondage

SOCIÉTÉ



La renaissance des trains de banlieue

Gouvernements et compagnies ferroviaires se proposent de relancer l'utilisation du train de banlieue dans la région de Montréal, qui traîne la patte par rapport aux grandes villes nord-américaines. Une relance qui passe par la mise en valeur des six ponts de chemin de fer — actuellement sous-utilisés — qui relient l'île au « continent ». Jean Francoeur explique.

Page B-1

Chrétien refuse de tirer profit des déboires de Mulroney

Pierre Cayouette

JEAN CHRÉTIEN refuse obstinément de tirer profit des déboires de Brian Mulroney d'ici au 27 octobre.

De passage à Montréal, hier, le chef du Parti libéral du Canada a appelé les Canadiens à ne pas lier leur vote à l'opinion qu'ils ont du gouvernement Mulroney.

Un sondage Angus Reid publié hier révélait qu'une vaste majorité de Canadiens, soit plus de 73 %, es-

time que le premier ministre Mulroney devra démissionner ou déclencher une élection si le NON l'emporte lundi prochain.

« Ce n'est pas une bonne raison de voter NON parce qu'on n'aime pas le gouvernement. Si c'était une question de voter NON parce qu'on n'aime pas le gouvernement, je serais le premier à le faire », a dit M. Chrétien devant quelque 500 membres du Cercle Canadien (*Canadian Club*).

Voir page A-4 : Chrétien

Le président Bush s'est battu bec et ongles

Sylviane Tramier
envoyée spéciale

LITTLE ROCK — LE CAMPUS de l'université de l'État du Michigan à East Lansing a accueilli hier soir le dernier des trois débats de la campagne électorale américaine. Considéré comme le débat de la dernière chance par les partisans du président Bush pour retourner la situation en faveur de leur candidat, il a donné lieu à de vifs échanges entre les trois participants.

La formule hybride et souple du débat (une première partie avec un seul animateur et la deuxième avec

trois journalistes) a permis que s'instaure une réelle confrontation. Le président Bush s'est battu bec et ongles pour renverser la tendance qui prédomine dans le pays et qui place le gouverneur Clinton en position de grand favori.

Le président a abordé le débat avec plus de vigueur qu'il n'en avait manifesté au cours des précédents débats, cherchant manifestement à montrer aux électeurs que les jeux n'étaient pas encore faits.

Il a mis en doute le bilan du gouverneur Clinton dans son État de l'Arkansas. Il a associé habilement la période de haute inflation et de taux

Voir page A-4 : Bush



PHOTO JACQUES GRENIER

Le rôtisseur et le premier ministre

Le premier ministre ontarien Bob Rae a fait campagne hier dans les rues de Ville Émard. Cela lui a permis de rencontrer André Lyritis, rôtisseur de son métier. M. Rae s'est-il fait dire que les carottes sont cuites ? Nos reportages de la campagne en page A-7.

Richard Holden, traître ou précurseur?

Le député de Westmount a été étonné des réactions hostiles de sa communauté

Pierre O'Neill

CONSPUÉ par les anglophones et acclamé par les nationalistes francophones, le néo-péquist Richard Holden est-il un traître ou un précurseur ?

En tournant le dos à ses congénères pour rejoindre les rangs du Parti québécois, le député de Westmount était loin de s'attendre à une si vive réaction de sa communauté.

Le « maverick » de la politique québécoise ignorait que sa contribution à la campagne référendaire serait si exigeante et périlleuse. En trois semaines, il a visité une dizaine de régions, parlant devant des auditoires éparés. Du cégep au centre d'accueil pour personnes âgées en passant par le club de cartes.

L'accueil diffère d'une place à l'autre et surtout d'une culture à l'autre. De façon générale, les francophones reconnaissent le caractère courageux de sa conversion et lui témoignent leur sympathie. Les anglophones ne lui ont pas pardonné et lui manifestent leur hostilité.

Du bilan d'étape qu'il trace de



Richard Holden, député transuge de Westmount.

cette première moitié de campagne, Richard Holden n'est pas près d'oublier sa participation à un débat-midi du collège Vannier, cégep anglophone de Saint-Laurent. Flanké de députés du PLQ et du Parti Égalité, il a eu droit à toute la panoplie des impertinences de l'auditoire, y compris l'accusation de trahison. Cette semaine les étudiants de l'université Concordia ne se sont pas montrés plus réceptifs, mais ils n'ont pas eu recours à l'insulte.

À travers son tour de la Gaspésie, dont il est revenu en début de semaine, le ténor de la minorité du NON a également dû composer, dans cet arrière-pays, avec l'amertume d'intervenants anglophones. Par exemple, cette Mme Dow qui, à Gaspé, comparait les péquistes aux nazis et le Dr Camille Laurin à Hitler.

Face à cette hostilité, Richard Holden demeure stoïque, encaisse et tente plutôt de comprendre, d'expliquer. Il y voit d'abord l'éloquente démonstration que les anglophones sont encore habités d'un profond sentiment d'insécurité devant tout ce qui peut contribuer à la montée du mouvement souverainiste.

Voir page A-4 : Holden

Le **Correcteur 101**
Le logiciel professionnel de correction du français

LE **NOM À RETENIR**

En montre au
MacExpo
les 21-22-23-24 octobre 1992 chez Micro Boutique
6615, avenue du Parc, Montréal (Québec)



Un logiciel conçu et produit
au Québec par

Machina Sapiens

POLITIQUE

Brian Mulroney évoque l'éventuelle défaite du OUI

«Lévesque a perdu le référendum mais gagné les élections»

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

INTERROGÉ par l'animateur de radio et ancien député du Bloc québécois Jean Lapierre, le premier ministre Brian Mulroney a souligné que la population savait «faire la part des choses» entre un référendum et une élection. Il a évoqué la réélection de René Lévesque, après sa défaite au référendum de 1980.

Le premier ministre était invité par l'animateur, sur les ondes de CKAC, à spéculer sur les lendemains d'un référendum du 26 octobre, au cours duquel le NON l'emporterait. Il a d'abord rejeté cette hypothèse d'une victoire du NON, mais s'est ensuite laissé entraîner.

«Si j'acceptais votre hypothèse d'une victoire du NON, ce que je n'accepte pas, mais si je l'acceptais, il ne faut pas oublier qu'il y a un précédent. Un moment donné, en 1980, René Lévesque a perdu un référendum et six ou sept mois après (11, en vérité), il a été reconduit au pouvoir avec une majorité énorme par les Québécois.»

«L'histoire démontre que la population sait faire la part des choses en tout temps. Je fais confiance aux électeurs québécois et canadiens», a ajouté le premier ministre, à qui l'électorat fait justement très peu confiance, d'après les sondages.

Le premier ministre du Canada s'est aussi dit conscient que si le NON l'emporte, le 26 octobre, plusieurs commentateurs vont le pointer du doigt, vont le citer comme responsable.

«Je n'ai aucun doute que (dans l'éventualité d'un NON) les commentateurs et soi-disant experts, le lendemain, vont dire : 'c'est en partie dû à Mulroney', alors que si on gagne, il n'y en a pas un de ces gens-là qui va dire : 'c'est à cause de lui'. C'est la réalité politique.»

M. Mulroney s'en est aussi pris aux partis comme le Bloc québécois et le Reform Party, qui ont «la cote d'amour» dans les sondages, mais n'ont jamais eu à diriger le pays. «La population sait faire la différence entre ceux qui veulent bâtir et ceux qui veulent démolir leur pays.»

Pour le reste, M. Mulroney a servi son discours habituel sur le contenu de l'entente de Charlottetown et les «gains énormes» du Québec.

Il s'est notamment attardé sur le partage des pouvoirs qui n'est «pas parfait» mais honorable, ainsi que le pouvoir fédéral de dépenser, qui pourra être mieux encadré.

L'interview par l'ancien député du Bloc québécois s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, le premier ministre tutoyant même M. Lapierre, alors que l'animateur le vouvoyait.

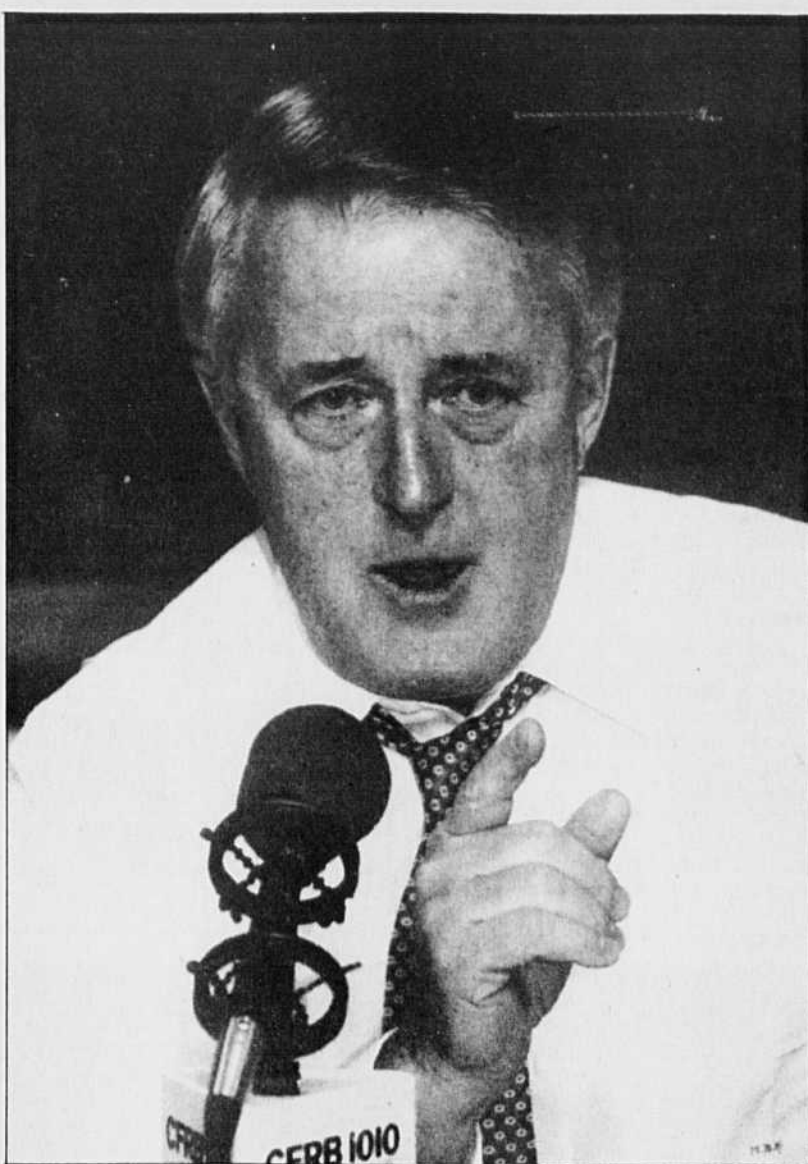


PHOTO PC

Le premier ministre Brian Mulroney s'est prêté hier à deux émissions radiophoniques : la première sur les ondes de CKAC à Montréal; la seconde, à CFRB de Toronto (notre photo).

«Le NON marquera le retour du statu quo»

Manon Cornellier

de la Presse canadienne

TORONTO — Atténuant ses propos tenus il y a un mois à Sherbrooke, le premier ministre Brian Mulroney a averti hier qu'une victoire du NON le 26 octobre équivaldrait à un retour au statu quo et qu'il faudrait attendre après les prochaines élections fédérales pour assister à une possible reprise des négociations constitutionnelles.

«Le NON est un retour au statu quo», a-t-il dit hier matin lors d'une table ronde sur les ondes de CFRB, la station de radio la plus écoutée de la Ville-Reine. Mais si les Canadiens choisissent cette route, il l'acceptera de bonne grâce.

«Peu importe ce que la population décidera, il s'agira d'un verdict que les politiciens et les chefs devront accepter de bonne grâce et sincèrement, sans réticence, amertume ou malice. Peu importe la décision, ce sera la population canadienne qui aura articulé sa vision du futur et qu'il en soit ainsi», a-t-il dit.

Le ton conciliant de M. Mulroney tranchait avec celui qu'il avait au début de la campagne. Lors d'un discours à Sherbrooke, il avait soutenu qu'un NON serait interprété comme l'avant-dernière étape avant l'indépendance du Québec et que l'enjeu du référendum était l'avenir du Canada.

Les trois animateurs lui ont rappelé ces propos et souligné que les sondages montraient que la majorité des Québécois ne partageaient pas son interprétation.

«Ce que j'ai fait au Québec, ce n'est qu'attirer l'attention sur la plus grande duperie commise jusqu'ici», a-t-il répliqué avant de répéter que le Parti québécois interpréterait un NON comme un premier pas vers l'indépendance.

Cependant, si le NON devait l'emporter, il a averti qu'il n'y aurait pas de conférence des premiers ministres le lendemain pour ramasser les pots cassés. «Tout l'accord de Charlottetown sera perdu. Les Canadiens

auront décidé de l'écarter, alors on ira de l'avant avec le statu quo», a-t-il ajouté.

Pour sa part, s'en serait terminé de la question constitutionnelle. «Le 27 octobre, je retournerai aux affaires de l'État. Mais peut-être qu'après la prochaine élection fédérale ou une série d'élections provinciales, les gens voudront examiner cette question à nouveau», a-t-il indiqué.

Par contre, si la population dit OUI, a-t-il ajouté, elle gardera tous ses atouts en main. «Vous pouvez dire OUI sans mettre en péril votre capacité de faire mieux plus tard», a-t-il indiqué.

Au cours de ce programme d'une durée d'une heure, M. Mulroney s'est encore fait demander les raisons de la reconnaissance de la société distincte québécoise. Il a créé une certaine surprise lorsqu'il a indiqué que cette dernière était nécessaire pour éviter que le fait français ne soit réduit au rang de phénomène folklorique.

«Si vous n'avez pas ce genre d'arrangements dans la Constitution, les Canadiens français deviendront inévitablement comme les Cajuns. Ils ne veulent pas se transformer en Cajuns qui jouent du banjo et dansent en Louisiane», a-t-il ajouté.

Plus tard, après avoir assisté à une cérémonie d'assermentation de nouveaux Canadiens à la Cour de la citoyenneté, il a tenu à préciser qu'il croyait tout de même à la force et au dynamisme de la francophonie canadienne.

Devant ces 231 nouveaux citoyens et leurs proches, il a vanté les vertus canadiennes de générosité, de tolérance et d'équité. Il s'agit, selon lui, de valeurs qui transcendent les lignes de partis et les controverses politiques.

Il a averti son auditoire de ne pas les prendre pour acquies et de les défendre avec vigilance.

«J'espère de tout coeur, leur a-t-il finalement dit en français, que vous connaîtrez ici toute votre vie la sécurité et la prospérité que seule l'unité nationale peut nous procurer.»

Un OUI fera baisser les taux d'intérêt, juge la BdeM

Suzanne Dansereau

de la Presse canadienne

TORONTO — Une victoire du OUI au référendum du 26 octobre provoquerait une baisse des taux d'intérêt à court terme, estime le président de la Banque de Montréal, M. Matthew Barrett.

«Un vote pour le OUI serait tellement applaudi par la communauté internationale que la Banque du Canada aurait l'occasion de baisser ses taux», a expliqué hier M. Barrett, lors d'une causerie devant les membres de l'Institut CD Howe à Toronto.

Pendant près d'une heure, avec une remarquable élocution, ce banquier d'origine irlandaise qui a vécu notamment au Québec et en Colombie-Britannique a tenté de démontrer deux choses : qu'un NON serait une mauvaise chose pour le Canada, mais aussi que l'accord, pris dans son intégralité, était fort louable.

À une semaine du vote, il demande aux Canadiens de réexaminer l'entente «d'un point de vue nouveau et plus large» et de se poser la question suivante : «Cette proposition représente-t-elle un progrès réel, durable, vers une meilleure vision du Canada, une vision plus globale, qui s'appuie sur les nombreux autres grands tour-nants historiques qui nous ont con-

duits jusqu'ici?»

Selon lui, «nous sommes si occupés à examiner les noeuds de l'arbre que nous ne voyons pas l'arbre lui-même.»

Par son souci de créer une société démocratique et pluraliste, l'entente poursuit l'oeuvre de l'ex-premier ministre Lester B. Pearson, lauréat du prix Nobel de la paix, a également avancé M. Barrett. Un oeuvre marquée par le principe suivant : «L'unité dans la diversité».

M. Barrett a dit hier qu'en temps normal il ne se mêle pas de politique, mais que, «lorsque la situation politique prend un tour fortement dramatique, tous les sujets deviennent politiques.»

Il s'est ensuite employé à défendre l'accord point par point. Voici ses arguments sur chaque clause :

■ Société distincte : «Elle contribuera à tarir ce qui constitue peut-être la plus importante source de dis-sension et d'instabilité dans notre confédération». De plus, «égalité ne signifie pas uniformité», dit-il à l'intention de ceux qui pensent que la clause va créer deux classes de citoyens.

■ Partage des pouvoirs : cette clause est loin de réduire les pouvoirs centraux d'Ottawa. Au contraire elle les consolide, notamment parce que le pouvoir de dépenser est

reconnu pour la première fois.

■ Union sociale et économique : M. Barrett est déçu de l'absence de dispositions pour réduire les barrières tarifaires entre les provinces et il promet de faire campagne dès le 27 octobre pour changer cette carence, mais il loue la clause de l'union sociale, disant toutefois que seule la prospérité économique du Canada garantira le maintien des programmes sociaux.

■ Institutions fédérales : La perte de sièges au Sénat compensée par la garantie de 25 % des sièges aux Communes pour le Québec représente «un compromis canadien classique», reflétant le «pragmatisme» et «le sens de la justice» qui caractérise l'entente, soutient M. Barrett. Selon lui, le 25 % des sièges aux Communes est «beaucoup plus réaliste et honnête que les propositions fantaisistes de souveraineté-association et de monnaie commune mises de l'avant par les forces séparatistes».

■ Les autochtones : il ne faut pas craindre que ce nouvel ordre de gouvernement soit anti-démocratique parce que la clause constitutionnelle sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement ainsi que les garanties de la Charte continueront de s'appliquer aux gouvernements autochtones, fait valoir M. Barrett.

L'intervention du président de la Banque de Montréal arrive à la dernière minute dans cette campagne référendaire très difficile pour le OUI.

Est-ce parce que la communauté d'affaires, sachant que les politiciens n'ont plus de crédibilité et voyant que le Canada entier s'acheminer vers un NON, décide enfin de parler haut et fort ? C'est ce qu'on se demandait hier à l'Institut CD Howe.

La communauté d'affaires a été quelque peu échaudée par le tollé qu'a suscité la publication d'une étude de la Banque Royale, le 25 septembre dernier.

Cette étude laissait voir que si le NON l'emportait, le chômage grimperait à 15 %; 1,25 million de Canadiens quitteraient le pays et que le revenu annuel moyen au Canada diminuerait de 4000 \$ d'ici la fin de la décennie.

M. Barrett quant à lui préfère parler de l'impact positif du OUI et ne croit pas qu'un NON serait «apocalyptique». Mais il est loin de se dissocier de cette étude de la Banque Royale. «Elle a été mal interprétée», estime-t-il.

Ce qui est sûr, dit-il, «c'est qu'un NON maintiendrait l'incertitude politique au pays, et ça, c'est mauvais pour les hommes d'affaires».

Les ministres de Bourassa refusent de s'avouer vaincus

HULL (PC) — Malgré les sondages qui donnent une bonne avance au NON au Québec, les libéraux de Robert Bourassa ne s'avouent pas vaincus.

«C'est comme au baseball. Tant que la balle n'est pas lancée, la partie n'est pas gagnée», a souligné Mme Monique Gagnon-Tremblay, la ministre de l'Immigration, qui était de passage dans l'Outaouais, hier, accompagnée de quatre collègues du cabinet.

Les ministres Claude Ryan, Gerald Tremblay, Christos Sirros et la vice-première ministre Lise Bacon, qui font actuellement une tournée du Québec pour faire connaître les offres constitutionnelles, refusent de commenter l'hypothèse d'une victoire du NON le 26 octobre au soir, convaincus que la vapeur va se renverser à six jours du scrutin.

Hier, un sondage CROP-La Presse montrait qu'au Québec le NON était appuyé par 53 % des répondants,

contre seulement 36 % pour le OUI. 11 % des répondants étaient encore indécis.

«Est-ce que vous nous permettez d'attendre jusqu'au 26 octobre?» a lancé Mme Lise Bacon, qui commençait à perdre patience devant les questions répétées des journalistes qui voulaient savoir ce qui arriverait si le NON l'emportait.

Les sondages, a soutenu Mme Bacon, ne reflètent pas ce qui se passe dans les comtés. «J'ai parcouru tout mon comté et ce n'est pas ce que nous entendons et nous lisons», a-t-elle indiqué.

Elle a décoché quelques flèches aux médias qui auraient mal couvert la campagne du OUI, selon elle. «Il y avait 800 personnes à la Chambre de commerce de Laval, mais on n'en a pas parlé.»

Le ministre Ryan refuse également d'envoyer un NON. «Je fais ma campagne jusqu'au bout.» Il soutient que c'est en faisant connaître le

contenu de l'entente, comme son groupe le fait présentement, que les Québécois vont réaliser qu'elle est «excellente pour le Québec et pour le Canada».

«Il reste encore beaucoup d'indécis. Le résultat va être différent (des sondages)», a ajouté le ministre.

Le ministre délégué aux Transports, Robert Middlemiss, demeure aussi optimiste. «Le OUI va l'emporter dans l'Outaouais à 70 %. Ce sera la même chose au Québec», a-t-il dit sans préciser davantage.

En bout de piste, «c'est la logique, l'évidence et la tolérance qui vont l'emporter», a ajouté le député de Pontiac.

Si ça va mal pour le OUI, c'est à cause des «mensonges, des faussetés et de la campagne de désinformation», s'accordent à dire les ministres et députés régionaux.

Brandissant la brochure publiée par le Parti québécois, Mme Monique Gagnon-Tremblay a dit qu'elle était «remplie de faussetés» puis-

qu'elle fait référence «à des choses qui portent sur les négociations en juillet dernier».

«C'est écrit que le Québec n'a pas de droit de veto en ce qui concerne l'immigration. C'est faux», a indiqué Mme Gagnon-Tremblay.

C'est la même chose pour les révélations de L'actualité qui se rapportent aux négociations du mois de juillet et non à l'entente de Charlottetown, a ajouté la ministre.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce Gerald Tremblay abonde dans le même sens. «Le clan du NON dit que l'entente menace les outils économiques du Québec comme la Caisse de dépôt et la Société de développement industriel. C'est une fausseté», a-t-il dit.

Claude Ryan déplore de son côté que des «événements marginaux et secondaires», en parlant des révélations de L'actualité et de l'affaire Wilhelmy, aient pris beaucoup plus d'importance qu'ils ne le méritent.

Le Conseil des gens d'affaires craint que le Canada cesse d'être «un paradis sûr»

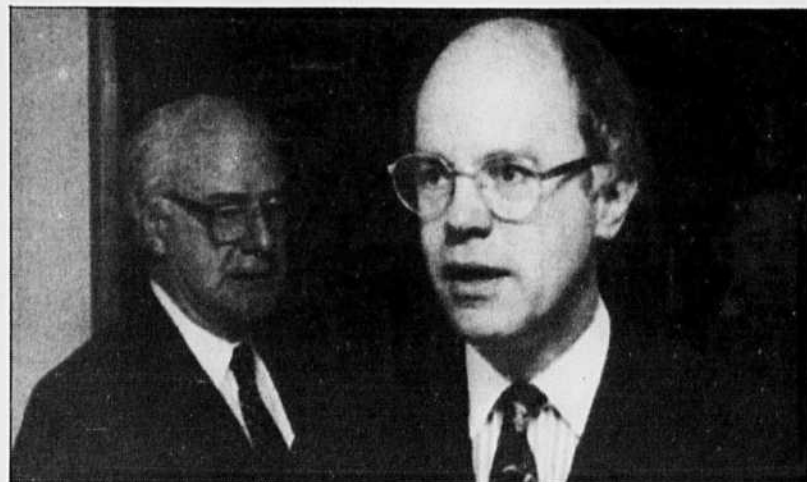


PHOTO PC

M. Tom d'Aquino (avant-plan).

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil des gens d'affaires sur les questions nationales, Tom d'Aquino, a prévenu les Canadiens, hier, qu'un rejet de l'accord de Charlottetown aura des répercussions sur la scène économique.

«La plus grande source de notre avantage compétitif, c'est notre stabilité politique, il n'y a aucun doute là-dessus», a fait remarquer M. d'Aquino, dont l'organisme représente environ 150 des plus importantes compagnies du pays, dont plusieurs appartiennent à des étrangers.

Parmi les pays qu'ils (les investisseurs étrangers) choisissent, pour un grand nombre de raisons, le Canada est le paradis le plus sûr.»

Mais le débat référendaire, qui a été signalé dans des journaux et des magazines financiers du monde entier, a déjà affaibli cet avantage du Canada, selon lui.

«Il y a maintenant un point d'interrogation au sujet du Canada. Les gens sont perplexes. Ne sous-estimons pas cette question de stabilité politique.»

Le même son de cloche a été donné par M. Gerald Regan, président de l'Association canadienne de la construction et ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

«Il n'y a rien de plus fragile que la confiance des investisseurs, a-t-il dit. Un vote pour le NON envoie indubitablement un message d'incertitude sur l'avenir.»

M. John Halliwell, président de l'Association canadienne de la construction, a noté pour sa part que plusieurs financiers attendent les résultats du référendum avant de faire des investissements.

«Ce ne sont pas seulement les investissements étrangers qui ont ralenti, mais les investissements nationaux également. Nous n'assistons pas à des investissements dans la construction.»

Selon le président de la Chambre de commerce du Canada, Tim Reid, il n'est pas trop tard pour renverser la vapeur en faveur du OUI. «Cette entente peut encore être gagnée à la neuvième manche», a-t-il affirmé.

Les voyages d'affaires

Si la première classe est votre seule façon de voyager, Delta est votre seule ligne aérienne pour New York.

Départs pour New York

7 h 40 11 h 20 13 h 15 15 h 45 17 h 45

Consultez votre agent de voyages ou appelez Delta à Montréal au 337-5520.

DELTA AIR LINES
 «L'Amour Du Métier Nous Donne Des Ailes»

À Montréal

Pour les acheteurs de maisons, le référendum n'existe pas

Isabelle Paré

SI LA PEUR du NON paralyse le marché immobilier dans l'Outaouais, les acheteurs n'ont que faire du référendum à Montréal où la vente de maisons connaît plutôt un essor inespéré depuis le début du mois.

« Les acheteurs n'ont qu'une seule idée en tête : le prix ! Pour eux, le référendum de lundi prochain n'existe pas », lançait hier M. Nicolas Stephens, agent immobilier à Ville Mont-Royal.

Dans ce quartier cossu, il s'est vendu plus de maisons durant les deux premières semaines d'octobre qu'au cours du même mois l'an passé.

Rien à voir avec la peur observée dans la région outaouaise ! Là-bas, le vent du NON qui souffle sur le Québec refroidit tout net l'élan des acheteurs de maisons, souvent ontariens, occupant un poste dans la fonction

fédérale.

Pour ragaillardir leurs clients, certains entrepreneurs outaouais offrent même des « clause Canada » permettant aux acheteurs de résilier une offre d'achat faite avant le 26 octobre, en cas de victoire du NON.

Rien de tel à Montréal. Au contraire. Dans tout l'Ouest de l'île de Montréal, dans ces quartiers où la crainte d'une rentrée en force du OUI avait fait fuir les résidents en 1980, les acheteurs sont plus nombreux que jamais depuis quelques semaines.

Dans le secteur de Dollard-des-Ormeaux, Pointe-Claire et Beaconsfield, les ventes de maisons d'une valeur moyenne de 160 000 \$ montent en flèche. Même les courtiers s'étonnent d'une telle activité, après presque deux années de calme plat.

« Peur ? C'est le contraire qui se produit. Les gens disent vouloir rester ici, tant les anglophones que les francophones », expliquait hier Mme

Marcella Jordan, propriétaire d'une succursale Remax dans l'Ouest de l'île.

« Ce qui importe, c'est que les taux hypothécaires soient bas et le prix des maisons aussi. Quelques personnes attendent peut-être le 26 octobre avant de signer, mais ils font des offres quand même », a-t-elle ajouté.

À Ville Mont-Royal et Outremont, il s'est vendu plus de maisons depuis deux semaines qu'au cours du même mois l'année dernière.

« Ça a commencé assez brusquement depuis 4 à 5 semaines. Beaucoup de gens magasinent. Et ce ne sont pas des ventes de feu ! Il y a un boom de ventes dans les propriétés de 500 000 \$ et plus, où rien ne se vendait depuis deux ans », soutient M. Stephens.

Selon des courtiers qui oeuvrent depuis longtemps dans l'immobilier, l'attitude des consommateurs est, tout à fait différente de celle affichée lors du référendum de 1980, où de toute autre échéance électorale.

La récession, pas les aléas politi-

ques, dicte le réflexe des consommateurs, croit M. Yvon Dicaire, propriétaire d'une succursale Remax couvrant le secteur Ville LaSalle et Lachine.

« Ce référendum-ci n'affecte pas les gens. Il y aura toujours des anglophones qui partiront pour des raisons familiales, mais rien de pareil à ce qu'on a connu il y a 10 ans », affirme ce dernier.

Selon M. Stephens, chaque élection fige habituellement le marché immobilier durant quatre à cinq semaines avant le jour du vote. « Cette fois, ce n'est pas du tout ce qui se passe », s'étonne-t-il.

En septembre déjà, le nombre de transactions immobilières dans la grande région de Montréal avait grimpé de plus de 17 % par rapport à l'an dernier. Pour le mois d'octobre, certains optimistes anticipent rien de moins qu'un bond de 25 % à 30 % du nombre de maisons vendues.

Dans d'autres bastions du OUI, comme Hampstead où Côte Saint-

Luc, on enregistre le même phénomène. Mais selon M. Syd Freyman, courtier dans le secteur, l'heure de tombée référendaire a des effets tant positifs que négatifs sur le comportement des vendeurs et des acheteurs.

« Certains craignent une hausse des taux d'intérêt donc veulent vendre avant le 26 octobre. D'autres quittent le marché pour les mêmes raisons. Finalement, les deux tendances s'annulent », conclut-il.

Chose certaine, ajoute M. Freyman, « les gens ne parlent pas vraiment de politique. Ils parlent des taux d'intérêt. Point ».

Malheureusement, le secteur commercial ne peut se targuer pour l'instant de connaître la même effervescence. Les ventes et les locations de bâtiments commerciaux sont au point mort, confie Mme Jordan. « Là, c'est différent, dit-elle. La plupart des investissements majeurs sont mis en suspens jusqu'au 26 octobre ».

Le BAPE pourrait réétudier Soligaz

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE de l'Environnement, M. Pierre Paradis, n'exclut pas de confier à nouveau le projet Soligaz à une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) si les avis requis du spécialiste Bernard Coupal et de la Direction des évaluations environnementales de son ministère indiquaient qu'on est en présence d'un changement substantiel.

C'est ce qu'a affirmé hier Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse de M. Paradis. À son avis, le fait de demander un « examen technique » à M. Coupal, le spécialiste à qui le ministre avait commandé une contre-expertise du rapport d'enquête sur ce projet, l'an dernier, « ne court-circuite pas le BAPE ». « Cela sert, ajoute-t-elle, à voir si, oui ou non, il y a là matière à revoir le dossier devant une commission publique ».

Par contre, M. Christian Simard, le directeur général de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) estimait hier qu'une intervention du BAPE dans ce dossier était d'ores et déjà inévitable.

« Nous ne voulons pas torpiller ce projet, contrairement à une opinion qu'aiment répandre certains milieux économiques à notre endroit, mais un ré-examen s'impose parce que trop de paramètres relatifs à ce dossier ont changé depuis un an. Il faut un nouvel examen avant qu'on investisse de nouveaux fonds publics dans ce projet, car il est de moins en moins sûr qu'il soit opportun au plan économique et que ses risques se limitent à ceux décrits dans l'étude d'impacts », estime M. Simard.

Selon les informations obtenues par ce dernier, la Direction des évaluations environnementales n'avait pas été saisie des modifications au décret autorisant le projet Soligaz. On aurait été furieux d'apprendre que la demande de Soligaz pour modifier son décret ait été confinée au cours des derniers mois dans la direction « industrielle » du ministère.

« Des rumeurs — et nous n'avons que ça, faute d'avoir des documents authentiques — nous disent que l'idée d'un pipeline, c'est mort. L'approvisionnement en gaz se fera essentiellement par le fleuve. Cela change tout. On parlait de 12 ou 20 navires-citernes par an quand le fleuve était une source d'appoint. Cela diminuait effectivement le niveau de risques d'un accident maritime majeur. On pourrait se retrouver devant des risques d'une ampleur tout à fait différente avec un changement dans la stratégie d'approvisionnement. Le public doit en débattre car il n'est pas sûr que si ce projet est nécessaire, on le situe au meilleur endroit possible », poursuit M. Simard.

Chevaux: Loto-Québec est encore loin d'un départ

Danny Vear

PRUDENTE, Loto-Québec attend plus de précisions de Québec avant de se lancer dans le pari sur les courses de chevaux.

« C'est un dossier qui mérite et commande des études poussées et complexes. Des conversations sont en cours. Pour le moment, il faut comprendre les enjeux et mieux connaître les attentes du gouvernement », a expliqué Jean-Pierre Roy, porte-parole de Loto-Québec.

Ce n'est donc pas demain matin que les Québécois pourront transmettre leurs paris à l'un des terminaux de validation du réseau de Loto-Québec ni se rendre à la salle de pari hors-piste qui pourrait être aménagée au futur casino du Palais de la civilisation sur l'île Notre-Dame.

« Mais peut-être pas dans dix ans... », a laissé tomber M. Roy.

En fait, Loto-Québec devra remplir le mandat qui découle de la décision du 23 septembre du conseil des ministres, qui concerne l'implantation des casinos d'État au Québec.

Dans sa décision, le conseil des ministres a demandé à Loto-Québec d'examiner divers scénarios pour assurer le maintien de l'industrie des courses. Celle-ci pourrait être touchée sévèrement avec l'avènement d'un casino à Montréal.

De concert avec la Commission des courses du Québec, Loto-Québec doit donc étudier « l'opportunité d'installer une salle de paris hors-piste dans le casino de Montréal ou à proximité et présenter une proposition à cet effet ». Le conseil des ministres demande également à Loto-Québec d'examiner les « moyens » et les « technologies » pour assurer le développement des paris sur les courses de chevaux. L'une des solu-

tions avancées ? L'utilisation du réseau de validation de Loto-Québec.

Cette solution réjouirait la direction de l'hippodrome Blue Bonnets. Son président, André Marier, s'y est déjà montré favorable. Il s'oppose cependant à la création d'une salle de paris hors-piste à Montréal. « Elle viendrait cannibaliser Blue Bonnets », a-t-il dit.

De son côté, Loto-Québec se dit prête à étudier les projets. « Il faudra étudier leur effet concret sur l'économie générale des jeux de hasard », a dit M. Roy.

Au sein de son administration, Loto-Québec a mis sur pied un secteur de développement et d'études de nouveaux produits. Son responsable, Vincent Trudel, est étonné des propositions de Québec. « Depuis trois ou quatre ans, nous n'avons pas été très actifs dans le secteur des courses de chevaux », explique le vice-président, recherche et développement de Loto-Québec.

Mais « si Québec souhaite qu'on examine de nouveaux secteurs, on va le faire », a-t-il expliqué.

Selon M. Trudel, il serait possible d'aménager sans difficultés une salle de paris hors-piste « si le casino de Montréal voit le jour ». Les technologies de télécommunications actuelles permettraient de transmettre les données, donc les paris, du casino à Blue Bonnets.

« À première vue », Loto-Québec se méfie grandement de l'effet « croisé » du pari sur les courses de chevaux « qui pourrait menacer » ses revenus s'élevant à 1,3 milliard \$.

M. Trudel a émis quelques réserves face à l'implantation d'un système de prise de paris à l'échelle du Québec. Il ne croit pas qu'il soit possible ni souhaitable d'implanter un système de pari mutuel indépendant comme celui qui existe en France.

3700 centenaires au Canada

OTTAWA (PC) — Le nombre de personnes âgées au Canada a augmenté de 82 % au cours des 20 dernières années. Parmi elles, le nombre des plus de 85 ans a doublé et celui des plus de 100 ans a triplé.

En publiant ces chiffres, hier, Statistique Canada a souligné qu'il y a actuellement 3700 centenaires au pays. Il y en aura 1200 de plus à la fin de l'année. Leur nombre atteindra 25 000 en l'an 2031.

L'augmentation des centenaires est évidemment due à la croissance générale de la population, mais elle est également attribuable à l'amélioration de l'espérance de vie.

Il y a 20 ans, un nouveau-né avait 0,2 % de chance d'atteindre l'âge de 100 ans. Aujourd'hui, ses chances sont de 2 à 3 %, si c'est une fille, et de 5 %, si c'est un garçon.

On connaît peu de choses sur la qualité de vie des centenaires canadiens, mais on sait que près de 40 % d'entre eux vivent dans des maisons privées, non en institution. « C'est incroyablement », s'est exclamée l'analyste

Jeanine Perrault, en examinant ces statistiques.

Comme une tendance semblable a été constatée dans tous les pays riches, des scientifiques commencent à se demander jusqu'où on peut augmenter l'espérance de vie de l'être humain.

Selon certains, les progrès de la biotechnologie vont permettre d'atteindre 120 ans et plus au cours du prochain siècle.

D'autres croient que les problèmes de la vie moderne, comme le stress et la pollution, vont annuler les progrès de la médecine, ne permettant plus d'améliorer la longévité.

Une autre école de pensée préconise de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie, plutôt que sur la longévité. Il vaut mieux, selon eux, « ajouter de la vie aux années que des années à la vie ».

En France, une étude de la Fondation Ipsen a attribué à longévité à un bon système immunitaire, à une vie équilibrée et à une forte personnalité.

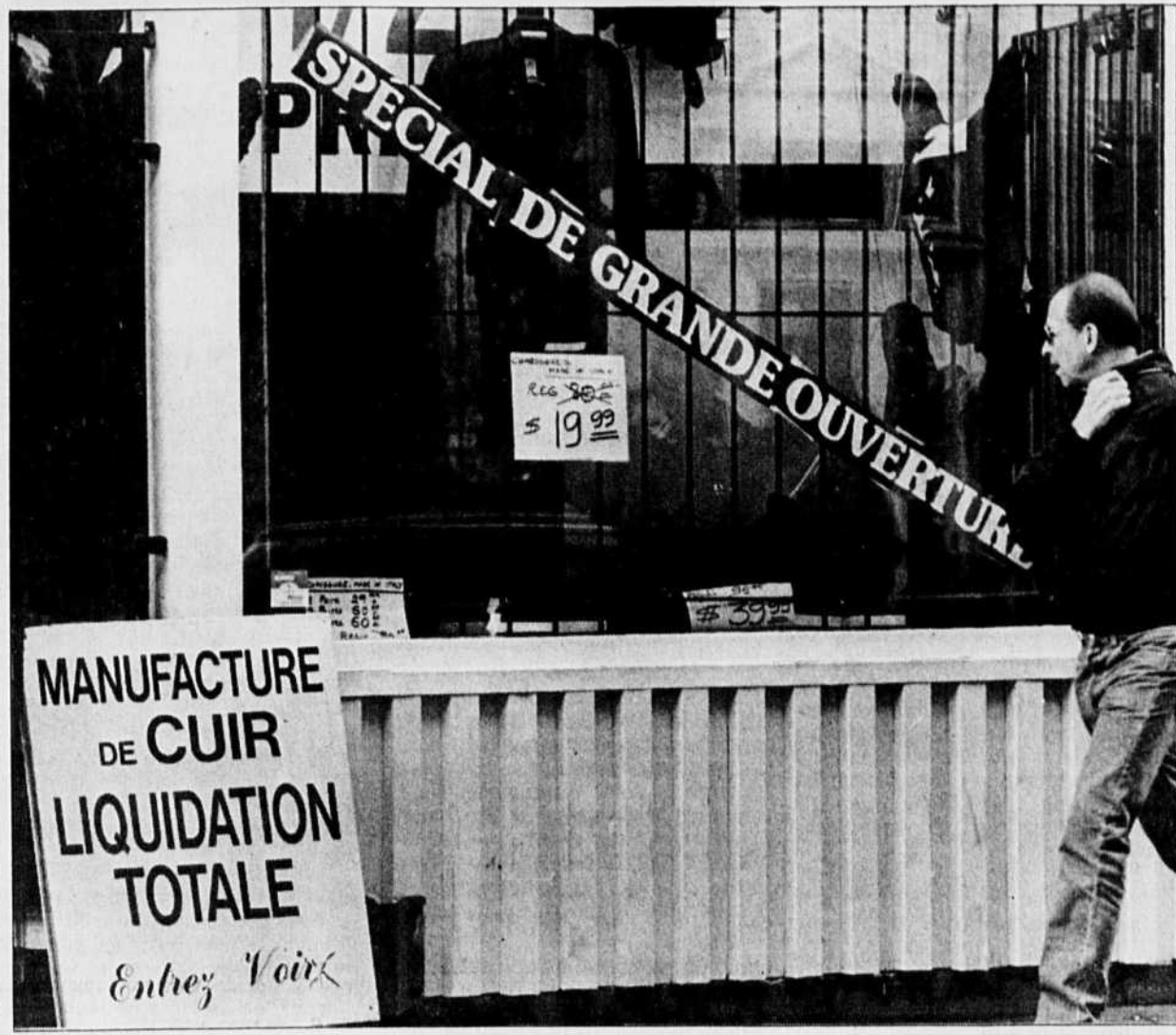


PHOTO JACQUES NADEAU

Liquidation d'ouverture

Comment peut-on annoncer à la fois un spécial de grande ouverture et une liquidation totale, comme se le permet un marchand de la rue Notre-Dame, dans le Vieux-Montréal ? Pour le savoir, sans doute faudra-t-il « entrer voir »...

La Cour supérieure déboute une demande de recours collectif dirigée contre un site d'enfouissement

Louis-Gilles Francoeur

LA COUR supérieure a débouté récemment une demande de recours collectif et une demande d'injonction dirigée contre le site d'enfouissement Bérour-Transvick, à Saint-Jean-de-Matha.

Ce jugement, signé par le juge Claude Tellier, tranche avec la jurisprudence qui se développait au cours des dernières années, en vertu de laquelle les tribunaux autorisaient avec plus de souplesse l'enclenchement de recours collectifs par des citoyens qui n'étaient pas nécessairement des victimes aux prises avec des séquelles directes d'un projet ou d'un pollueur. Les tribunaux avaient sensiblement élargi la notion « d'intérêt » en matière d'environnement, reconnaissant là une évolution sociale qui permet à chacun de défendre autre chose que la faune et l'environnement à côté de sa clôture personnelle.

Le verdict du juge Tellier vient

d'être porté en appel par le requérant, M. Michel Archambault, un garagiste de Saint-Jean-de-Matha et dirigeant du groupe écologiste local. M. Archambault avait obtenu du Fonds d'aide aux recours collectifs une aide financière pour la préparation de sa cause. Il attend de voir maintenant si le fonds financera l'appel logé par ses procureurs.

Le jugement Tellier a surpris plusieurs procureurs spécialisés en environnement dont plusieurs membres du Centre québécois de droit environnemental qui se promettent de suivre le dossier de près en raison du virage jurisprudentiel dont il constituerait l'annonce. Le CQDE songe même à intervenir dans la cause à titre d'intervenant public si l'appel suit son cours.

Dans son jugement, le juge Tellier commence par dire que la demande d'injonction demandée par M. Ar-

chambault est inopportune car, par ses effets, elle paralyserait les opérations d'un site légalement autorisé. Cela, écrit le juge, équivaudrait à se substituer au procureur général. D'autre part, dit-il, le jumelage d'une demande d'injonction avec un recours collectif n'est pas évident. Les dédommagements du recours, dit-il en substance, n'auraient plus leur raison d'être si l'injonction demandée corrigeait la situation dénoncée par le requérant.

Le juge se demande enfin si le législateur a accordé par la Loi de l'environnement un droit d'injonction plus souple que celui habituellement accordé par les tribunaux. Malgré la tendance récente qui s'est notamment affirmée dans un dossier mettant en cause la compagnie Alcan, il répond que oui.

Il faut, dit-il, un intérêt particulier et distinct de l'intérêt général ou un

préjudice spécial résultant d'une atteinte au droit public. À son avis, le garagiste Archambault n'a pas démontré d'intérêt et de préjudice particulier dans cette affaire. Le déranagement qu'il subit en raison du passage des camions à déchets à côté de sa maison est négligeable à côté de celui des voitures et autres camions sur les routes du secteur.

Le magistrat ne retient pas les séquelles environnementales suscitées par la mauvaise gestion du site, sur lesquelles les procureurs du requérant ont fort insisté.

Le magistrat ne retient pas ce type d'intérêt comme valable parce que trop éloigné de la notion d'intérêt qu'il retient. Le magistrat va même jusqu'à dire que les 500 personnes au nom desquelles prétend parler l'écologiste ne sont en réalité qu'une douzaine, ce qui diminue encore davantage l'intérêt d'un tel recours.

CONFÉRENCES HYDRO-QUÉBEC • UQAM 1992

ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT ET INFORMATION : MYTHES ET RÉALITÉS

BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef
Le Devoir

Entrée libre



Les médias nous permettent-ils de cerner les enjeux importants dans les dossiers d'environnement ?

Le professeur Claude Hillaire-Marcel, titulaire de la Chaire de recherche en environnement Hydro-Québec • CRSNG • UQAM, présentera la conférence et animera la période de questions.

Hydro-Québec

Le 20 octobre 1992
à 17 h 30
Studio-théâtre Alfred Laliberté
(J-M400)
Pavillon Judith-Jasmin
Université du Québec à Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est
Métro Berri-UQAM
Renseignements :
987-4630 ou 987-3482

Université du Québec à Montréal

VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉ AU LANCEMENT OFFICIEL DES

VOLVO 1993

ET LE DÉVOILEMENT DE LA NOUVELLE



1991
CONCESSIONNAIRE
DE
L'ANNÉE

850 GLT

Le 24 octobre 1992
de 10h à 14h.

Profitez de l'occasion pour prendre rendez-vous
pour la clinique GRATUITE VOLVO jusqu'au 13 novembre 1992

4330, rue Jarry est,
St-Léonard, Québec H1R 1X3

Tél.: (514) 725-9394
Fax: (514) 725-1543

Possibilité de taux d'intérêt de 0% à 6.9% sur certains modèles. Informez-vous sur place.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Sondage

leurs que les tendances fluctuent sensiblement selon le sexe, l'âge, la langue maternelle et le niveau de scolarité. Le NON recueille ses appuis principalement des hommes (51 %) plutôt que des femmes (40 %); des jeunes (18-24) plutôt que des plus âgés (21 %); des francophones (54 %) plutôt que des anglophones (10 %) et des plus scolarisés (52 et 45 %) plutôt que des moins scolarisés (47 et 38 %).

Les conclusions de ce sondage, dont la méthodologie paraît en page 4, diffèrent à plusieurs égards du sondage Multi Résé que LE DEVOIR a publié le 7 octobre. Ainsi, l'intérêt pour la campagne référendaire s'est sensiblement accru, le pourcentage des Québécois qui se disent intéressés étant passé de 48 à 58 % en seulement deux semaines. C'est chez les personnes âgées (62 %) et chez les hommes (62 %) que l'on y accorde une attention plus soutenue.

En poursuivant cette comparaison avec le sondage du 7 octobre, l'on constate en outre que la compréhension qu'ont les Québécois de l'entente de Charlottetown est également accrue. Enfin, l'intention d'aller voter le 26 octobre s'est affermie pour atteindre 91 % des personnes interrogées.

En vérifiant le transfert des opinions en faveur de l'un ou l'autre des deux camps, les sondages ont conclu à une évidente fermeté du vote : 60,1 % des voteurs déclarés ont dit n'avoir pas changé d'allégeance; 7,6 % ont changé en faveur du OUI et 11,1 % sont passés dans le camp du NON.

Associé principal de Multi Résé, M. Soucy D. Gagné retient de ce sondage qu'il est « improbable » que la tendance puisse se renverser au point de permettre au OUI de l'emporter. À son avis, trop de facteurs convergent en faveur du NON depuis deux semaines, notamment le fait que le NON a réalisé plus de gains auprès des indécis et qu'il a même grugé dans les appuis du OUI.

◆ Bush

d'intérêts élevés sous la présidence de Jimmy Carter avec le programme économique de Bill Clinton. Il a attaqué son principal adversaire sur des questions de personnalité, l'accusant de toujours chercher à plaire et de donner raison à tout le monde.

De son côté, le gouverneur Clinton, a peaufiné son style et a livré une prestation soignée, posée, et bien structurée qui démontre sa grande maîtrise de l'exercice. À son quartier générale de Little Rock en Arkansas, on a applaudi à sa performance, confiant qu'elle allait mener le gouverneur à la victoire dans deux semaines.

Le candidat indépendant Ross Perot a quant à lui parfaitement tenu son rôle de celui qui se veut au-dessus de la mêlée, qui ne s'intéresse pas aux questions insignifiantes, qui refuse de jouer les arbitres entre les candidats des deux partis et qui va droit à l'essentiel: le déficit budgétaire et la situation financière du pays.

Il a cependant réussi à embarrasser le président Bush lorsqu'il a affirmé que Saddam Hussein avait été informé par Madame Gaspie, ambassadeur américain en Irak qu'une annexion de la partie nord du Koweït ne rencontrerait pas d'opposition américaine. Monsieur Perot prétend que des consignes écrites données à l'ambassadeur Gaspie existent et qu'elles sont tenues secrètes.

Le débat a permis aux candidats de revenir sur le thème principal de la campagne : l'économie. Bill Clinton récusé les politiques héritées du président Reagan (l'économie du « trickle down » selon laquelle l'enrichissement des classes les plus riches finit par déborder goutte à goutte vers le bas.). Il propose un nouveau slogan « investir pour la croissance ».

George Bush lui oppose son credo libéral, voulant que seul le secteur privé encouragé par des allègements fiscaux soient créateurs d'emplois. Ross Perot s'engage à atteindre l'équilibre budgétaire en six ans grâce à un plan de « sacrifices équitables partagés ». Les trois candidats ont mentionnés le traité nord-américain de libre-échange (ALENA). Ross Perot ne l'approuve pas jugeant qu'il va conduire à une migration des emplois vers le Mexique.

Le président Bush le défend, ar-

quant que la libéralisation des échanges est un facteur de croissance économique. Bill Clinton dit souscrire à l'ALENA si y sont ajoutés des modalités pour garantir l'application des normes environnementales de production et des lois de relations de travail de chaque pays.

Morosité des républicains

À deux semaines des élections le camp républicain est morose. Les sondages donnent un avantage quasi insurmontable au candidat démocrate. Le compte État par État aggrave même le cas de George Bush. Son adversaire aurait déjà l'assurance de remporter 318 voix de grands électeurs quand il lui en faut 270 pour être élu.

Mais George Bush veut faire mentir les sondages et la presse. Le slogan préféré du camp républicain ces jours-ci est « embêter les journalistes, élisez George Bush! ».

Au quartier général démocrate à Little Rock, on sent la victoire proche, à portée de la main. Mais les conseillers du gouverneur Clinton font un bel effort pour résister à la tentation de jubiler. « Ce sera une bataille serrée », disent-ils. « Pas un raz-de-marée ».

Les collaborateurs de Bill Clinton sont satisfaits d'avoir réussi à garder leur campagne électorale bien ciblée. « Notre stratégie est simple pour les deux semaines qui viennent : ne pas dévier du message principal », dit Stéphanie Solien, directrice politique de la campagne Clinton-Gore.

Les thèmes favorables au gouverneur sont inlassablement présentés aux médias grâce à une machine bien huilée qui mène une campagne énergique, voire impitoyable. Craig Smith, directeur des opérations sur le terrain de la campagne Clinton-Gore, est intarissable sur la façon dont le camp démocrate est parvenu à occuper les ondes des radios et des télévisions locales dans les 50 États pour inonder le pays de messages sur Bill Clinton, son programme, ses déplacements, ses déclarations.

Le mot d'ordre est double, en un seul anagramme : « G.O.T.V. ». C'est-à-dire « Get out the vote » et « get on TV ». Il s'ensuit une formidable campagne d'inscription sur les listes électorales, des enquêtes d'opinions raffinées pour identifier les électeurs favorables et pour passer aux bulletins de nouvelles chaque soir aux informations locales des 50 États.

Les démocrates, confiants de pouvoir compter sur les États du Nord Est et de l'Ouest, redoublent d'efforts dans les bastions républicains du Middle West. Nous concentrons maintenant nos efforts et nos ressources financières là où la victoire n'est pas assurée », explique Craig Smith.

Hier soir cependant, le président Bush a relevé la tête et fait preuve d'une combativité qu'on ne lui avait pas connu depuis longtemps. Peut-être vient-elle trop tard. Elle aura quand même eu le mérite de reconforter ses partisans. Comme ces deux hommes un peu seuls, rencontrés à Little Rock, le président du Parti républicain en Arkansas, Asa Hutchinson, et le co-président de la campagne républicaine de l'État Jim Burnett. Ils admettent des erreurs : « Il aurait fallu attaquer plus tôt le gouverneur Clinton pour ses déclarations contradictoires et ses explications embrouillées sur la façon dont il a échappé à la conscription. Maintenant c'est un peu tard », disent-ils en chœur.

◆ Enseignants

gnants s'est orientée vers une spécialisation de plus en plus pointue.

Au-delà de la spécialisation, le ministère dénote également dans son étude des carences significatives en formation des maîtres tant en ce qui a trait à la connaissance de la langue française qu'au manque de stages en formation pratique qui devraient s'échelonner, selon le ministère, tout le long de la formation des futurs enseignants.

À ce chapitre, « les lacunes les plus importantes sont déjà identifiées », lit-on dans le document.

Les pistes de solutions sont d'ailleurs suffisamment connues, lit-on dans l'étude : plus de rigueur dans les critères d'admission à la formation, un meilleur équilibre entre les formations psychopédagogique et disciplinaire, un meilleur encadrement en milieu de travail, des stages de formation pratique, une meilleure maîtrise de la langue écrite... etc.

Le document du ministère, qui a la prétention de constituer une synthèse de recherches sur la condition enseignante menées tant par le ministère que par la Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) et par le Conseil supérieur de l'éducation, souligne que « l'exercice de la profes-

sion d'enseignant est fortement marqué par l'isolement et par l'absence de rapports significatifs dans les relations avec les élèves et les collègues ».

Citant une étude récente de la CEQ, qui portait à 20 % le pourcentage de professeurs qui se disent « désabusés », à l'emploi dans les écoles du Québec, le ministère propose donc aux partenaires, et plus particulièrement aux commissions scolaires, « de se concerter dans les meilleurs délais afin d'offrir au personnel enseignant en difficulté de cheminement tout le soutien dont il a besoin ».

Le ministère privilégie donc une révision du cadre de travail des professeurs du primaire et du secondaire, qui viserait à rapprocher ces derniers de leurs collègues et de leurs élèves.

Parallèlement, le ministère s'engage à lancer incessamment une vaste campagne de publicité pour faire valoir la profession d'enseignant et la réussite scolaire dans la société québécoise.

Dans le contexte actuel, confrontées au vieillissement du corps enseignant, les commissions scolaires du Québec seront tenues d'embaucher pas moins de 30 000 nouvelles recrues d'ici une quinzaine d'années.

Selon les prédictions du ministère, ces mises à la retraite ne devraient pas se faire au rythme de plus de 3000 par année.

Les professeurs qui quitteront leur emploi, soulignait hier le ministre Pagé, ne devraient pas laisser le monde scolaire sans faire bénéficier les nouvelles recrues de leur expérience.

Pour faire face au recrutement, le ministère demande tant aux partenaires scolaires, syndicaux et universitaires de réaliser conjointement, dès 1992-1993, des études comprenant des prévisions quant aux besoins de la province en personnel enseignant selon les régions, les disciplines à enseigner et les secteurs d'enseignement, en tenant compte de l'évolution démographique et des encadrements pédagogiques.

Enfin, M. Pagé a mentionné que tant les commissions scolaires que les universités l'avaient déjà appuyé dans son intention de revoir la formation des maîtres, de même que les conditions entourant la titularisation et l'entrée en fonction des jeunes enseignants et enseignantes.

« Il s'agit prioritairement d'une question d'attitudes à changer, de conclure l'attachée de presse du ministre, Mme Manon Lavoie. Il faut inviter les directions d'écoles à intégrer davantage les enseignants dans le processus de prises de décisions, et faire en sorte qu'enseigner redevenue une profession intéressante. L'objectif de la campagne est de changer des choses dans la vie courante, pour que l'école devienne également plus intéressante pour les élèves ».

◆ Holden

Il en vient à la conclusion que la pensée politique de la minorité n'a pas vraiment évolué. « Il y a beaucoup d'insécurité et un peu de cette vieille arrogance. Ils ont des inquiétudes face à la souveraineté et je représente une brèche dans le mur de la solidarité. Mis à part Robert Dean et David Payne, je suis le premier anglophone de souche à s'engager résolument dans la voie de la souveraineté. Je réalise que je représente quelque chose de grave pour les fédéralistes irréductibles, même francophones. Je ne pensais pas faire un geste aussi dramatique. Je réalise aujourd'hui qu'ils sont très vexés », a-t-il confié au cours d'une entrevue au DEVOIR.

Les dirigeants du PQ ne sont pas insensibles aux affronts subis par leur nouveau député. Pour le vice-président Bernard Landry, il s'agit là de manifestations inadmissibles d'intolérance, tout en soulignant que c'était un peu prévisible, en ce que les anglophones voient dans Richard Holden un précurseur dont l'exemple risque d'être suivi. « Je vois dans l'attitude des anglophones quelque chose de viscéral, de méprisant. Il leur est apparu soudainement comme un rebuts. Ils invoquent l'intolérance des autres et sont eux-mêmes intolérants ».

Quoi qu'il en soit, Richard Holden ne regrette rien de la décision controversée qu'il a prise et qui risque de mettre un terme à sa carrière politique. Il se sent très à l'aise dans son nouveau rôle et si c'était à recommencer, il n'hésiterait pas un instant. L'idée de la souveraineté du Québec l'exalte. Francophile de longue date, il a marié une québécoise francophone, après avoir fait une partie de ses études de droit à l'Université de Montréal, avec des compagnons de classe comme François Aquin, Jean-Roch Boivin et Rosaire Beaulé, trois co-fondateurs du PQ.

Quant à l'influence qu'il peut exercer sur le vote référendaire, Richard Holden ne se fait pas d'illusions. Il ne serait pas étonné si on lui disait qu'il n'a pas converti un seul indécis. Convaincu que 20 % des anglophones voteront NON au référendum, il attribue cette tendance à l'intervention de Pierre Trudeau.

Il faut bien admettre que Richard Holden n'est pas l'orateur le plus conventionnel. Il improvise ses discours et a constamment recours à l'humour, ce qui l'amène parfois à des outrances pas toujours pertinentes. Ainsi, l'autre jour, voulant rassurer un étudiant anglophone du cégep Vanier qui voyait dans le rejet de l'entente la brisure du pays, il a répliqué : « Ne soyez pas inquiet. Le Canada est bien plus fort qu'il n'en a l'air ». Et quand il a annoncé son intention d'être au nouveau candidat du PQ aux prochaines élections, mais dans le comté de Verdun, le député libéral Russell William, sur le ton du sarcasme lui a plutôt suggéré d'effectuer un retour dans le comté de Westmount.

Quoi qu'il arrive, le député de Westmount gardera de sa participation à cette campagne

La méthodologie du sondage

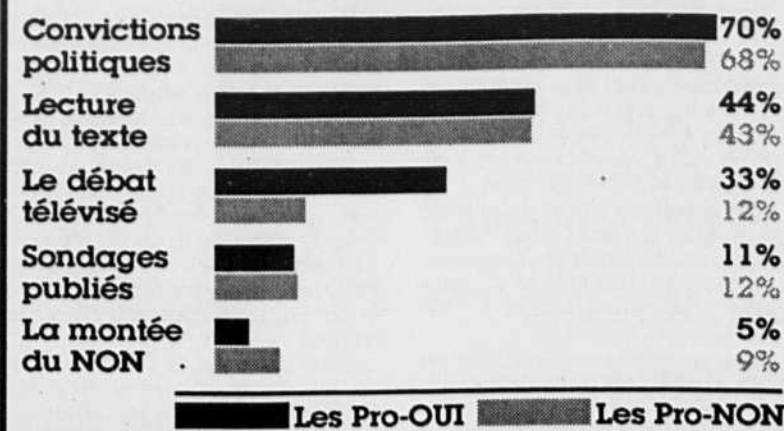
Pierre Beaucage
et Soucy D. Gagné

LE PRÉSENT sondage visait à vérifier, à deux semaines d'intervalle, l'évolution des intentions de vote au référendum d'un échantillon consulté une première fois entre le 25 septembre et le 3 octobre. Dans le jargon du métier, ce retour à l'échantillon s'appelle un panel. Le modèle échantillonnel du temps 1 est donc celui décrit dans LE DEVOIR du mercredi 7 octobre. Au temps 2, nous avons recontacté tous les numéros de téléphone éligibles sauf les cas de double refus du temps 1. Ainsi, avons-nous contacté les 1005 répondants et les 257 non-répondants (1er refus, absences, non réponses, maladie), soit un total de 1262 numéros de téléphone.

Les interviewers ont reçu l'instruction de bien mentionner que nous voulions connaître les intentions de vote à ce jour et non celles qu'ils nous avaient données au temps 1.

Au total, 871 entrevues ont été

Ce qui a influencé les choix



complétées, ce qui constitue un taux de réponse de 61 % sur la base de l'échantillon initial (1428) et de 78 % sur celle du nombre de répondants (1005) au temps 1.

Les entrevues ont été réalisées par le Bureau des interviewers professionnels (BIP) et le traitement par Info Quali-Data qui a assuré la pondération des résultats.

Angus Reid critique sévèrement la campagne du camp du OUI

Marie Tisson

de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Le président d'une des plus importantes firmes de sondage du Canada a affirmé hier que le premier ministre Brian Mulroney et l'ancien premier ministre Pierre Trudeau avaient tous deux contribué à la déconfiture du OUI.

Dans une allocution prononcée à l'ambassade canadienne à Washington, M. Angus Reid, de la firme du même nom, a soutenu que l'impopularité de M. Mulroney avait contribué à la poussée du NON au Canada.

Devant un auditoire d'environ 150 Canadiens et Américains, M. Reid a également affirmé que le camp du OUI avait mené une campagne terrible, caractérisée par des erreurs stratégiques.

Le président du Groupe Angus Reid a déclaré que les Canadiens étaient presque deux fois plus susceptibles de voter NON que OUI en raison de la performance du premier ministre canadien.

Il a soutenu que MM. Brian Mulroney et Pierre Trudeau avaient été les deux personnalités qui avaient eu le plus d'influence sur les intentions de vote des Canadiens, et que bien que représentant des positions diamétralement opposées, ironiquement, ils avaient eu le même effet.

M. Reid a fait remarquer qu'au mois d'août et au début de septembre, l'opinion publique était plutôt favorable à l'entente de Charlottetown. C'est au cours des six ou sept dernières semaines que le vent a tourné.

M. Reid a énuméré plusieurs rai-

sons pour expliquer cette situation, et notamment, la campagne du camp du OUI, qu'il a qualifiée de « terrible ».

Il a expliqué que cette campagne avait pris plusieurs semaines à se mettre en branle, ce qui avait permis au camp du NON d'établir un momentum en sa faveur. Il a ajouté que la campagne du OUI avait commis une erreur stratégique lorsqu'elle a tenté de faire peur à la population en agitant les conséquences néfastes d'un résultat négatif au référendum.

M. Reid a affirmé que la majorité des Canadiens n'avaient tout simplement pas cru ces arguments.

Il a réitéré que la personnalité des porte-parole du OUI n'avait pas aidé.

« Leur impopularité personnelle a contaminé l'attitude positive de la population », a-t-il déclaré.

M. Reid a également pointé du doigt la morosité de la population envers la classe politique et la tendance, dans un tel état d'esprit, constatée en Europe à l'endroit du traité de Maastricht, de voter NON.

Le président du Groupe Angus Reid a affirmé qu'il était peu probable de voir un autre revirement de l'opinion publique d'ici le 26 octobre. Il a prédit une victoire du NON dans au moins quatre provinces, dont le Québec.

Selon lui, même la démission du premier ministre Mulroney avant le jour du référendum ne devrait pas modifier la situation.

Il a déclaré que le camp du OUI devrait utiliser les derniers jours qu'il lui reste pour souligner que l'entente n'est pas celle de M. Mulroney; mais bien celle des premiers minis-

tres provinciaux et du ministre fédéral des Affaires constitutionnelles, Joe Clark.

Il a ajouté que les tenants du OUI devraient mettre l'accent sur le contenu de l'entente, et non pas sur les conséquences du vote.

« Le camp du OUI doit commencer à exposer aux Canadiens les aspects positifs de l'accord, a-t-il déclaré. Il doit également faire savoir aux Canadiens que l'économie redeviendra une priorité le 27 octobre. »

M. Reid a affirmé que le premier ministre Mulroney devra réfléchir à son avenir si le NON devait remporter la victoire.

Le président du Groupe Angus Reid a cependant déclaré qu'il voyait quelques signes encourageants dans toute cette saga.

Se basant sur les résultats de certains sondages, il a dit ne pas s'attendre à une répétition du ressac observé au Québec après l'échec de l'accord du lac Meech.

Si le NON l'emporte dans plusieurs provinces, la plupart des Québécois voudront mettre la question constitutionnelle de côté, ou revenir à la table de négociations, plutôt que de s'engager sur la voie de l'indépendance.

M. Reid a ajouté qu'une plus grande proportion de Canadiens ressentait un attachement profond à l'endroit du Canada aujourd'hui qu'il y a huit mois. Le même phénomène se remarque chez les Québécois.

« Il est très probable qu'à la fin de ces cinq années de pourparlers constitutionnels, le Canada sera aussi fort qu'au tout début de cette intéressante aventure », a-t-il conclu.

Il n'y aura pas d'autres offres, avertit Bob Rae

Michel Venne

BROSSARD — Si les Québécois rejettent l'entente du 28 août, « il n'y aura pas d'autre offre », a déclaré hier soir le premier ministre ontarien Bob Rae, de passage à Brossard où il faisait campagne en compagnie de M. Bourassa.

« Nous avons fait le travail qu'il faut pour réformer la constitution. Nous n'avons aucune envie de reprendre les discussions, dit-il. Le paquet est là. Si c'est NON, il n'y aura pas d'autre offre. »

Le « moment de vérité » est venu, a-t-il ajouté. « La question la plus importante, c'est : avons-nous toujours la générosité de vivre ensemble et de partager quelque chose. »

« Ne vous bercez pas d'illusions; je ne vois pas comment on pourra venir à une autre entente, dit-il, une nouvelle entente qui tomberait du ciel. »

Ceux qui veulent la perfection ne vivent pas dans la réalité; le Canada

est un pays de tolérance et de compromis « qui a désespérément besoin du Québec ». « C'est toujours facile de négocier devant un miroir », a-t-il lancé à l'endroit de Jacques Parizeau, à qui il rappelle que si un Québec souverain veut négocier une association avec le Canada, il devra tenir compte des besoins et des desirs des Canadiens.

L'accord n'a rien de sorcier à comprendre, dit-il, déclinant les différents chapitres avec une simplicité déconcertante, à côté d'un Robert Bourassa qui s'évertue à dire depuis le début de la campagne que cette entente est si complexe que c'est pour cela qu'elle est un « terrain fertile pour les démagogues ».

M. Rae a également vanté les mérites du premier ministre Bourassa, qui s'est battu pour le Québec avec dignité et qui a amené les autres provinces à améliorer l'entente dit-il. Il a enfin défendu le chapitre autochtone affirmant qu'avec l'autonomie gouvernementale viendra la responsabilité.

Un député exige une enquête sur le renflouage de Central Guaranty Trust

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate John Rodriguez a fait part hier de son intention de réclamer une enquête parlementaire sur le renflouage de Central Guaranty Trust, qui coûtera probablement aux contribuables deux fois plus que la faillite de deux banques albertaines, en 1985.

La semaine dernière, la Société d'assurance-dépôt du Canada (SADC) a annoncé qu'elle procurerait une garantie de prêt de plus de 2,4 milliards \$ à la Banque Toronto-Dominion, à la suite des pertes subies dans l'absorption des 154 succursales de Central Guaranty.

Des documents ont par la suite ré-

vélé que la SADC a promis de verser 2 milliards \$ de plus pour couvrir des dettes non prévues, portant ainsi le total à environ 4,4 milliards \$.

Les faillites des banques Canadian Commercial et Northland, en septembre 1985, avaient coûté à la Banque du Canada et à la SADC presque 2 milliards \$.

M. Rodriguez a fait remarquer que le renflouage de Central Guaranty est le sixième en 18 mois.

« Il est scandaleux, a-t-il dit, de demander aux contribuables de subventionner de mauvaises pratiques de prêts à des spéculateurs immobiliers. »

pressonné par les révélations de hauts fonctionnaires publiées par *L'Actualité*. « Je ne me laisserai pas impressionner par des bureaucrates. S'ils veulent faire de la politique, qu'ils viennent se présenter », a-t-il dit, sèchement.

D'ici à la fin de la campagne référendaire, M. Chrétien se rendra au Manitoba et en Saskatchewan, avant de renouer avec ses commettants, à Beauséjour au Nouveau-Brunswick.

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Encore trop de mal nourris sur la planète

QUÉBEC (PC) — Le problème de la malnutrition a perdu de son acuité dans les pays en voie de développement depuis une vingtaine d'années mais il reste encore beaucoup à faire pour faire disparaître le fléau.

Le nombre total des mal nourris dans ces pays est passé de 941 millions de personnes en 1969-71 à 786 millions de personnes en 1989-90, même si la population mondiale a considérablement augmenté durant cette période.

C'est ce qu'a signalé hier à Québec l'Organisation des nations unies (FAO) pour l'alimentation et l'agriculture qui tenait la journée mondiale de l'alimentation 1992. Plusieurs personnalités politiques canadiennes accompagnaient pour cette célébration le directeur général de la FAO, M. Édouard Saouma, un Libanais.

C'est exceptionnellement à Québec que s'est tenue cette journée mondiale de l'alimentation. Elle a lieu habituellement à New York.

Le ministre d'État canadien à l'Agriculture Pierre Blais, sa collègue Monique Landry (Relations extérieures), le ministre québécois de l'Agriculture Yvon Picotte et son collègue John Ciacchia (Affaires internationales) ont apporté leur contribution et celle de leur gouvernement à cette manifestation.

Cette journée commémorative a marqué le prélude en somme à la conférence internationale sur la nutrition qui se tiendra du 5 au 11 décembre à Rome, laquelle visera à encourager les gouvernements à accorder au problème de la nutrition une priorité élevée dans les programmes nationaux.

Les grands objectifs de cette rencontre seront de permettre aux pauvres et à tous ceux qui souffrent de malnutrition d'avoir accès à une alimentation équilibrée et suffisante, de prévenir et réduire les maladies infectieuses et de prendre en charge les groupes défavorisés et vulnérables.

Cette conférence débouchera sur une Déclaration mondiale et un Plan d'action qui définiront clairement la conduite à suivre à l'avenir et permettront d'améliorer une des exigences les plus essentielles de l'homme : une alimentation saine et nutritive.

D'après M. Saouma, la conférence de Rome « devrait déclencher un processus de solidarité et de justice, une dynamique du développement où la nutrition jouera pleinement son rôle et une avancée décisive vers la victoire finale sur la faim et la misère ainsi qu'un progrès irréversible dans la longue marche de l'humanité vers l'épanouissement et la pleine dignité de tous ».

Le problème majeur de tout cela demeure encore l'accès à la nourriture. De nombreux facteurs sociaux, économiques et physiques, expliquent-on à la FAO, contribuent à prolonger la faim et la malnutrition : c'est d'abord la pauvreté qui empêche des millions d'êtres humains de vivre sainement ou même de survivre.

Près de 13 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies infectieuses imputables directement ou indirectement à la faim et à la malnutrition.

L'accroissement démographique rapide, l'insalubrité de l'environnement et le manque d'instruction des populations qui entraînent la malnutrition ou la dénutrition constituent les autres principaux facteurs de la famine.

Le CEE à l'aide des dauphins

LUXEMBOURG (AP) — Les ministres de la Pêche de la CEE ont interdit hier aux pêcheurs de thon d'utiliser des filets spéciaux qui provoquent la mort de milliers de dauphins chaque année.

En 1986, quelque 130 000 dauphins ont trouvé la mort dans les filets des pêcheurs dans le centre et l'est du Pacifique.

D'habitude les pêcheurs utilisent des filets spéciaux qui se referment sur les thons sans possibilité de laisser sortir les autres espèces prises. Les pêcheurs sont particulièrement attirés par les bancs de dauphins parce qu'ils savent que les thons nagent entre eux.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-I-C

La maîtrise des intangibles



Édouard Saouma (à gauche), directeur général à l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (à gauche), en compagnie de Pierre Blais, ministre fédéral d'État à l'Agriculture.

Haig poursuit sa bataille pour voter au référendum

Maurice Girard
de la presse canadienne

OTTAWA — En Cour fédérale d'appel, hier, l'avocate d'un citoyen de Hull, installé récemment au Québec, a soutenu que le gouvernement fédéral avait manqué à son devoir en déléguant au Québec la tenue du référendum du 26 octobre sur l'entente de Charlottetown.

« Le gouvernement fédéral a, de manière inappropriée, délégué ses pouvoirs en excluant le Québec du plébiscite. Il aurait dû permettre à tous les citoyens du Québec de voter au référendum national », a soutenu hier Me Philippa Lawson, représentant M. Graham Haig.

Avocat ontarien qui s'est établi à Hull en août dernier, Me Haig ne pourra exercer son premier devoir de citoyen, lundi prochain, parce qu'il ne répond pas aux conditions de la loi québécoise sur le lieu de résidence, qui exige d'être établi depuis six mois au Québec pour pouvoir voter.

Comme solution proposée à la Cour, Me Lawson suggère qu'à l'exemple des détenus des institutions pénitentiaires et des Canadiens vivant à l'étranger, le directeur des

élections effectue un décompte spécial pour les quelque 14 000 Canadiens qui se retrouvent dans cette sorte de vacuum électoral. (Le directeur des élections du Québec conteste ce chiffre, qui serait moins élevé.)

Ce n'est pas possible puisqu'aucune disposition de la loi ne le prévoit, a rétorqué l'avocat du gouvernement, Me Jean-Marc Aubin.

M. Haig ne peut inventer une adresse fictive au Canada anglais, question d'honnêteté. « Si vous vous sentez lésé, pourquoi n'avez-vous pas contesté la loi au Québec ? » a demandé hier le juge James Hugessen, encadré de ses collègues Robert Décary et Arthur Stone.

« Parce qu'à deux reprises, la loi québécoise a été confirmée par les tribunaux », a répondu candidement Me Lawson.

En privant son client de son droit de vote, on brime son droit à la liberté d'expression par la Charte, affirme-t-elle. C'est donc un traitement « inégal » de la loi électorale canadienne, ajoute-t-elle.

La Cour fédérale d'appel rendra sa décision aujourd'hui. Toute l'affaire pourrait se rendre en Cour suprême d'ici la fin de la semaine.

— ENCORE UNE FOIS, C'EST LE TEMPS DES —

Obligations d'épargne du Canada

*C'est le temps de la récolte.
C'est aussi le temps de prévoir
et de rassembler vos économies
pour acheter des Obligations
d'épargne du Canada.*

*Mais hâtez-vous, car les
nouvelles obligations ne sont
en vente à leur valeur nominale
que du lundi 19 octobre au
lundi 2 novembre. Vous pouvez
acheter vos Obligations
d'épargne du Canada à votre
institution financière. Assurez-
vous d'acheter les vôtres avant
qu'il soit trop tard. Vous pouvez
dater votre paiement du
2 novembre.*

VOICI SIX
BONNES RAISONS D'ACHETER :

1. **SÛRES.** Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada.
2. **ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS.** Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; vous avez donc toujours accès à votre argent.
3. **TAUX D'INTÉRÊT CONCURRENTIEL.** Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt concurrentiel de 6 % la première année. Pour chacune des onze années suivantes jusqu'à l'échéance, le taux d'intérêt annuel de ces obligations sera annoncé au moment du lancement de la nouvelle émission.
4. **DEUX TYPES D'OBLIGATIONS.** Quand vous optez pour les obligations à intérêt composé, l'intérêt est réinvesti automatiquement. Si vous choisissez les obligations à intérêt régulier, l'intérêt vous sera payé le 1^{er} novembre de chaque année.
5. **À PARTIR DE SEULEMENT 100 \$.** Les obligations à intérêt composé sont offertes à partir de coupures de 100 \$, tandis que les obligations à intérêt régulier le sont en coupures minimales de 300 \$. Cette année, la limite d'achat personnelle est augmentée à 100 000 \$.
6. **LES ACHETER... RIEN DE PLUS FACILE!** Les obligations sont offertes dans tout le pays. Achetez les vôtres à votre institution financière.

TAUX DES ÉMISSIONS EN COURS. Les six dernières émissions d'Obligations d'épargne du Canada, datées de 1986 à 1991 (émissions S41 à S46 inclusivement), rapporteront elles aussi 6 % pour l'année débutant le 1^{er} novembre 1992.

LES OBLIGATIONS DE 1985 (ÉMISSION S40) ARRIVENT À ÉCHÉANCE CETTE ANNÉE.

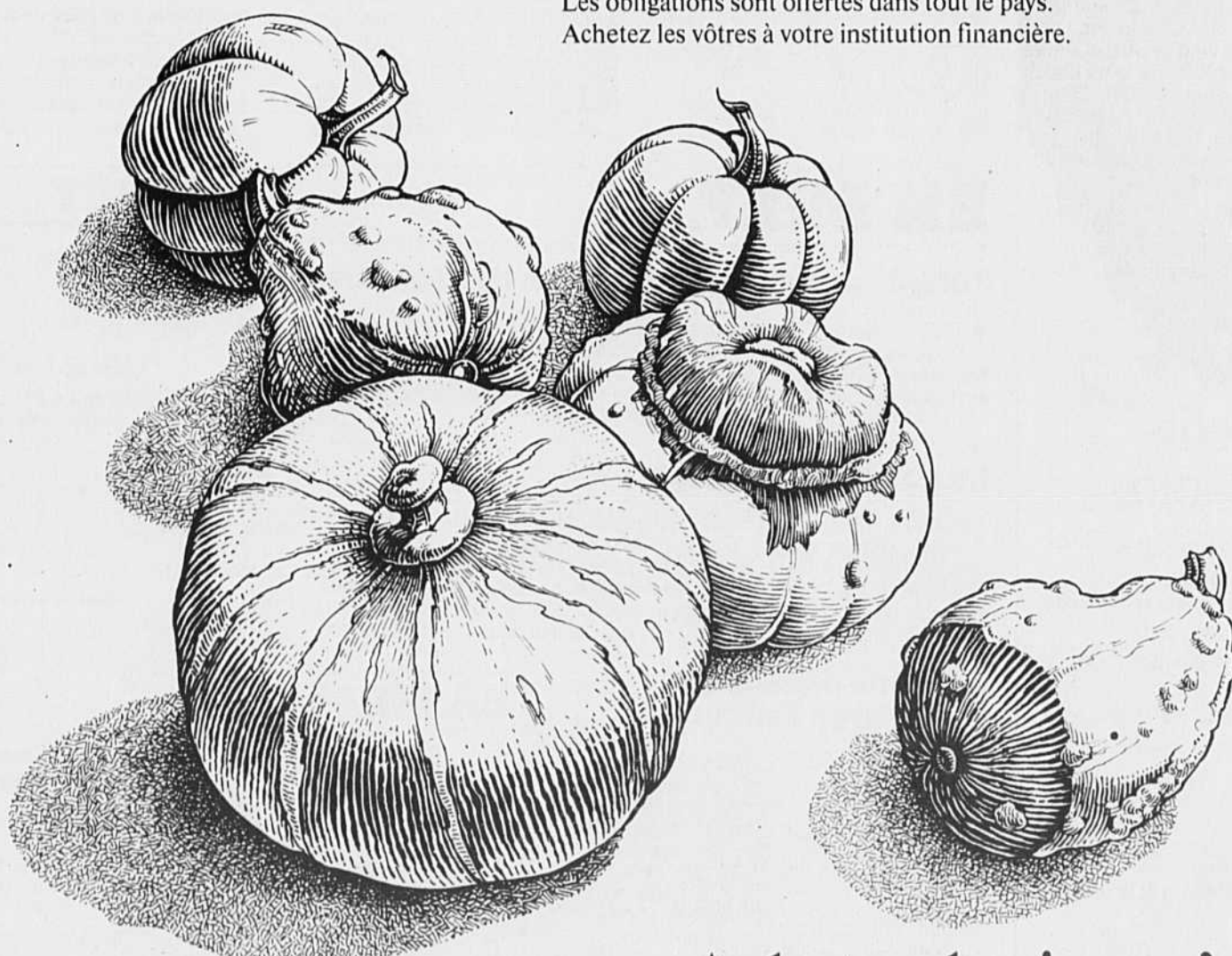
Les obligations de 1985 (émission S40) arrivent à échéance le 1^{er} novembre 1992 et ne rapporteront plus d'intérêt après cette date. Pensez donc dès maintenant à réinvestir dans la nouvelle émission.

DES DISPOSITIONS SPÉCIALES PERMETTENT DE RÉINVESTIR FACILEMENT. Présentez tout simplement vos obligations de l'émission S40 à votre institution financière entre le 19 octobre et le 2 novembre. Toutes les formalités seront alors

effectuées pour vous et le transfert de fonds se fera automatiquement le lundi 2 novembre. Votre argent continuera donc à fructifier sans interruption.

HÂTEZ-VOUS! N'oubliez pas que le dernier jour pour acheter vos obligations à leur valeur nominale est le lundi 2 novembre. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.

*Vous pouvez obtenir tous les détails
là où les Obligations d'épargne
du Canada sont en vente.*



Canada

Achetez-les jusqu'au 2 novembre.

SPORTS

Génération X

Ce soir, le baseball repose sur deux jeunes

TORONTO (AP) — Les deux lanceurs en présence ce soir dans le troisième match de la Série mondiale sont très jeunes. Tellement, que si on combine l'âge des deux artilleurs, on obtient à peine celui de Nolan Ryan.

Steve Avery, qui n'a que 22 ans, sera sur la colline pour les Braves d'Atlanta. Il affrontera un autre jeune, Juan Guzman, qui n'a que 25 ans.

« Jusqu'à présent, j'aime bien ce que je vois et je m'amuse, a dit Guzman, qui ne semble pas nerveux du tout. Je fais mon possible et je tente de m'amuser, voilà tout. »

Il est normal que Guzman s'amuse. Il a battu Oakland deux fois dans la série de championnat de la Ligue américaine. Il n'a permis que trois points en 12 manches. Sa moyenne de points mérités de 2.08 a été la meilleure de tous les partants dans les séries.

« Ce que je fais, a expliqué Guzman, c'est de me concentrer sur ce que je dois faire et je me prépare bien physiquement et mentalement. Quand je parviens à faire cela, je sais que je vais bien lancer. Je n'ai qu'à faire mon possible. »

Guzman a conservé un dossier de 16-5 et une moyenne de points mérités de 2.64 cette saison après avoir présenté une fiche de 10-3 en 1991. Les adversaires n'ont présenté qu'une moyenne à l'attaque de .207 contre lui, la deuxième plus faible moyenne de toute la ligue. Il a également terminé au deuxième rang avec une moyenne de 8.2 retraits sur des prises par neuf manches. Et il a accompli tout cela même s'il a été absent pendant presque tout le mois d'août à cause d'une blessure à l'épaule.

« Il a commencé la saison en lançant comme il l'avait fait l'an dernier, sauf qu'il a été blessé, a dit son gérant Cito Gaston. Nous avons connu des problèmes pendant son absence. »

Si Guzman a reçu les accolades de ses patrons, on ne peut en dire autant de Avery. L'an dernier, il avait conservé un excellent dossier de 18-8. Il avait obtenu deux victoires en autant de décisions en série de championnat avant de bien faire en Série mondiale contre le Minnesota. Mais cette saison, son dossier a été de 11-11. Il a été atroce dans le cinquième match de la série de championnat contre les Pirates de Pittsburgh. Il a été chassé après un tiers de manche seulement quand il a accordé quatre points en manche initiale.

« Je sais qu'on s'attendait à beaucoup de moi et quand on regarde ma fiche on peut penser que je n'ai pas connu une bonne saison, a dit Avery. Je pense en toute honnêteté que j'ai mieux lancé cette saison. Et je pense que plusieurs personnes au sein de l'équipe le savent fort bien. J'ai lancé beaucoup de manches et j'ai gardé souvent l'équipe dans le match. »

Avery a terminé au cinquième rang de la ligue après avoir lancé pendant 233 manches et deux tiers et il a même abaissé sa moyenne de points mérités de 3.38 à 3.20.

« Ce qui fausse la réalité dans le cas de Avery, c'est qu'il a fourni un effort surhumain au cours des séries l'an dernier, a dit l'entraîneur des lanceurs Leo Mazzone. Il avait accompli de hauts faits d'armes lors de ces séries et les gens ont alors cru qu'il était un surhomme. »

Malgré tout, Avery n'avait pu battre les Twins dans les troisième et sixième matchs de la Série mondiale l'an dernier. Les lanceurs des Braves n'ont pas été choqués par les journalistes dernièrement. Avery veut changer tout cela, comme Tom Glavine l'a fait dans le premier match.

« Nous n'avons pas fait très bien dans la série de championnat, a reconnu Avery. Mais il ne faut pas oublier non plus tout ce que nous avons fait au cours de la saison. »

Le Canada veut exporter son football aux USA



PHOTO AP

Atterrissage forcé

Joey Smith, des Giants de New York, fait de la lévitation avec le ballon de football bien accroché dans son bras gauche, lors du dernier match opposant son équipe au Rams de Los Angeles, de la Ligue nationale de football.

HAMILTON (CP) — Le commissaire de la Ligue canadienne de football (LCF), Larry Smith, et les gouverneurs de la ligue se sont rencontrés hier pour parler principalement d'expansion. Au cours d'une interruption, Smith a mis en relief le fait que six villes, dont quelque-unes sont américaines, avaient fait part de leur intérêt.

Et Montréal serait du nombre. À tout le moins, le président de La Machine a déjà soulevé cette possibilité en parlant d'un retour éventuel, à Montréal, d'une équipe de football d'ici deux ans.

Avec des frais d'expansion de 3 millions \$ par équipe, l'ajout de nouvelles franchises peut devenir une importante source de revenus pour la ligue. « Je vois dans cela (les revenus d'expansion) une occasion d'effacer certains éléments du passif et certaines dettes », a déclaré Smith.

« Nous avons un excellent produit. Maintenant, nous avons l'occasion de l'élargir. Rien n'est conclu tant que tous les papiers ne sont pas signés mais je ne peux m'empêcher de mentionner cette occasion (d'expansion pour la saison 1993). »

« Ce que nous avons fait présentement, c'est d'étudier certaines options. »

Cette expansion pourrait très bien inclure la constitution d'une nouvelle équipe à Montréal et à Portland, Oregon. Les propriétaires de La Machine, de la défunte Ligue mondiale, étudient présentement la possibilité de joindre les rangs de la LCF. Et un groupe de Portland, qui a présenté une partie pré-saison un peu plus tôt dans l'année, demeure intéressé.

Boulot, métro, baseball, dodo

Présenter le baseball en fin de soirée fait preuve d'une vision à court terme

Hal Bock

de l'Associated Press

LES FANATIQUES de baseball, qui ont le visage blême et les yeux rouges de fatigue, ont eu droit à une pause hier. Il n'y avait pas de joute.

Cela signifie qu'il n'y a pas eu de « magie nocturne » ni de bonheur d'occasion devant l'auditoire de la Série mondiale, qui se bat normalement pour rester éveillé. Pas de « cognage de clous » le lendemain, au bureau, parce que vous êtes resté debout trop tard pour regarder la partie. Pas de transfusion d'urgence de café pour faire circuler le sang.

La Série mondiale se déroule mais il n'y a personne au monde pour la regarder. Personne ne peut. Tout le monde dort. Spécialement dans le fuseau horaire de l'Est, que les deux équipes appellent « domicile ».

Mais aujourd'hui, Atlanta et Toronto seront de retour au baseball nocturne, le pendule faisant inexorablement tic-tac en se rapprochant de minuit, et les fans seront sur le bord du sommeil, ratant peut-être toute la dramatique d'une autre victoire signée Damon Berryhill ou Ed Sprague.

« Il y a un rapport certain avec les finances, je crois », explique le docteur Lawrence Ritter, professeur d'économie et auteur du livre *The Glory of Their Times*. Ritter est un puriste qui préférerait le baseball tel que présenté autrefois.

« C'est ridicule, dit-il. Ils commencent à 20h30 et ne finissent pas avant 23h30 ou minuit. Un enfant de huit ans ne peut pas regarder le match. C'est une vision à très court terme du baseball. Ils recherchent l'argent tout de suite sans se soucier du futur. Mais le futur arrive à grands pas. L'enfant de huit ans devient un adolescent de 18 ans puis un adulte de 28 ans avec son propre fils. Et le baseball ne lui dira tout simplement rien. »

« Je ne crois pas que le baseball est ce qu'il était. »

En effet, il ne l'est plus. Jusqu'en 1971, toute les joutes de la Série mondiale étaient présentées en après-midi, la noirceur automnale faisant augmenter le suspense. Cette année-là, la quatrième partie entre Baltimore et Pittsburgh a été jouée sous les lumières du stade de Three Rivers, une expérience dramatique pour augmenter la visibilité médiatique de la Série et, en même temps, les montants perçus pour les droits de retransmission télé.

Après cela, le baseball s'est accoutumé au parties nocturnes — deux en 1972, trois en 1973 — jusqu'en 1985 où toutes les sept rencontres entre Kansas City et Saint-Louis furent jouées en soirée. Depuis ce temps, il n'y a eu qu'une seule et unique partie diurne en Série mondiale, en 1987 au Minnesota, où de toute façon il n'y a pas eu de différence visible puisque le stade est couvert.

En agissant de la sorte, ils ont tué la tradition des enfants allant à l'école avec un radio-transistor, des résultats entre les manches murmurés en classe ou dans les corridors du bureau, ou encore celle de rester un peu après la partie, pour la réinventer.

Le baseball présenté de jour permettait ce genre de choses. De nuit, il encourage au sommeil.

Mais les plus mordus ne peuvent pas toujours rester debout. Les caméras de CBS ont surpris le propriétaire des Braves d'Atlanta, Ted Turner, en compagnie de Jane Fonda, son épouse, endormis sur leur siège réservé durant une des parties éliminatoires. Tout le monde a besoin de repos, n'est-ce pas ?

Pour un spectacle d'envergure, le baseball n'a pas grand-chose à se reprocher, pourtant.

L'impressionnant circuit de Sprague dimanche soir a fait écho au simple en neuvième manche de Francisco Cabrera lors du match décisif de mercredi dernier, qui a permis aux Braves d'accéder à la présente Série.

Et il y a aussi l'image de Sid



PHOTO CP

Un soldat qui tenait le drapeau canadien aux côtés du drapeau américain au milieu du stade, juste avant le match de baseball dimanche soir, s'est aperçu que le sien était à l'envers ! Les organisateurs de la Série mondiale se sont tout de suite excusés. Mais la série des « gaffes » a continué lorsque le chanteur canadien Tom Cochrane, qui avait été choisi pour chanter l'hymne national, a oublié une phrase et changé plusieurs mots. . .

Bream qui court jusqu'au marbre pour marquer le point de la victoire avec des genoux opérés à cinq reprises. Dramatique.

Le problème, c'est qu'un très grand nombre de fans ne l'ont jamais vu. Parmi ceux qui ont raté cette

tranche de l'histoire du baseball, il y a Michael Robert Bream et Tyler Douglas Bream. Ils ont respectivement six ans et presque trois ans. Et ils ont dû aller au lit avant que leur père ne devienne un héros.

EN BREF...

Toronto accueillera le Mondial de basketball

MUNICH (Reuter) — Les championnats du monde de basketball messieurs se dérouleront à Toronto, en 1994, a annoncé la Fédération internationale de basketball (FIBA), hier. C'est initialement la ville de Belgrade qui devait accueillir la compétition mais la FIBA lui en a retiré l'organisation en raison « de la situation politique instable » dans l'ex-Yougoslavie.

Le golf aux JO d'Atlanta ?

ATLANTA (AFP) — Le Comité olympique d'Atlanta (ACOG) devrait annoncer cette semaine qu'il a officiellement demandé au Comité international olympique l'inclusion du golf au programme des Jeux d'été de 1996. Si le CIO donne son accord, les compétitions masculines et féminines auront lieu sur le fameux parcours d'Augusta où se dispute chaque année le deuxième tournoi comptant pour le Grand Chelem du golf professionnel.

La Chine partagerait les JO avec Taiwan

PÉKIN (Reuter) — Le ministre chinois des Sports, Wu Shaoyu, a déclaré que son pays accepterait qu'une ou deux épreuves aient lieu à Taiwan si Pékin était chargée d'organiser les Jeux olympiques de l'an 2000, rapporte l'agence Chine nouvelle. Cette idée a été formulée à la fois à Taiwan et en Chine, a-t-il ajouté au cours d'une conférence de presse.

« Pour notre part, il n'y a aucun problème, a-t-il dit. Le Comité olympique chinois de Taipei devra formuler une proposition officielle et celle-ci devra être approuvée par le Comité international olympique (CIO). » Le CIO doit arrêter son choix en septembre prochain à Monte Carlo.

BASEBALL

Série mondiale

finale, 4 de 7

Samedi

Toronto 1, Atlanta 3

Dimanche

Toronto 5, Atlanta 4

(La série est égale 1-1)

Aujourd'hui

Atlanta (Avery 11-11)

à Toronto (Guzman 16-5)

20h35 CBS, CTV, RDS

Demain

Atlanta à Toronto

20h35 CBS, CTV, RDS

HOCKEY

Ligue nationale

Dimanche

Winnipeg 4, Philadelphie 1

Minnesota 5, Toronto 5

NY Islanders 3, Rangers 4

Vancouver 1, Chicago 3

Hier

Saint-Louis à Montréal

Aujourd'hui

Ottawa vs Toronto,

(à Hamilton)

Hartford au New Jersey

Philadelphie à NY Islanders

Vancouver à Pittsburgh

Winnipeg à Detroit

Edmonton à Tampa Bay

Los Angeles à Calgary

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	5	4	1	0	29	17	8
BOSTON	5	3	1	1	26	18	7
BUFFALO	6	3	3	0	31	25	6
MONTREAL	6	2	3	1	23	23	5
OTTAWA	5	1	4	0	12	27	2
HARTFORD	6	1	5	0	14	27	2

Section Lester Patrick

PITTSBURGH	6	4	0	2	31	19	10
NY RANGERS	6	4	2	0	25	18	8
NEW JERSEY	6	4	2	0	19	19	8
PHILADELPHIE	7	3	3	1	25	26	7
WASHINGTON	6	3	3	0	23	22	6
NY ISLANDERS	6	2	3	1	23	25	5

Conférence Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA	7	4	3	0	25	26	8
DETROIT	5	3	2	0	18	16	6
TORONTO	6	2	3	1	20	23	5
TAMPA BAY	6	2	3	1	21	20	5
CHICAGO	6	2	3	1	19	20	5
SAINT-LOUIS	6	2	4	0	19	24	4

Section Connie Smythe

LOS ANGELES	6	5	1	0	28	19	10
VANCOUVER	5	4	1	0	25	12	8
CALGARY	6	4	2	0	24	18	8
WINNIPEG	7	2	5	0	24	33	4
EDMONTON	7	1	5	1	20	34	3
SAN JOSE	5	1	4	0	12	25	2

Les meneurs

	b	a	pts
Lemieux, Pit	7	12	19
Stevens, Pit	9	7	16
LaFontaine, Buf	4	9	13
Andr'chuk, Buf	5	7	12
Sakic, Qué	5	7	12
Robitaille, LA	5	6	11
Gilmour, Tor	4	7	11
Kurri, LA	3	8	11
Jagr, Pit	3	8	11
Messier, Ran	2	9	11
Selanne, Win	6	4	10
Sweeney, Buf	4	6	10
Turgeon, Isl	4	6	10
Housley, Win	3	7	10
Kvartal, Bos	6	3	9
Muller, Mtl	2	6	8
Savard, Mtl	2	6	8
Ricci, Qué	5	2	7
Sundin, Qué	5	2	7
Duchesne, Qué	2	5	7
Kovalen, Qué	1	6	7
Lebeau, Mtl	1	6	7
Nolan, Qué	4	2	6
Bellows, Mtl	4	1	5
Brunet, Mtl	4	0	4



Maintenant, vos petits paquets vont plus loin.

Découvrez RPS, un nouveau service de messagerie terrestre pour le monde des affaires. Moins de paperasserie. Facturation par items. Un suivi constant, et une preuve immédiate de la livraison de vos paquets. Tout ça, gratuitement. Sans compter nos prix fixés sur le volume et notre service spécial pour les destinations les plus courues. Contactez le 1 800 762-3725, vos petits paquets seront fous de joie.



Une compagnie des Services Roadway

POLITIQUE

Le référendum

Une question claire; une réponse ambiguë

TOUT au long de la campagne référendaire, Jacques Parizeau et les membres de son comité du NON ont eu la vie facile.

Les Québécois, on le sait, n'aiment pas voter OUI dans un référendum. Les plus récents sondages indiquent qu'ils n'ont peut-être pas changé à cet égard. Le fardeau de la preuve était sur les épaules du gouvernement, et c'est sur sa tête que tombèrent la majorité des tuiles.

Cependant, si le NON a eu la partie belle, il aura tout de même, s'il gagne, lundi prochain, la responsabilité de gérer à sa manière les lendemains du référendum. Il devra dégager le sens véritable de sa victoire.

En campagne, il a beau jeu d'éviter encore de le faire, mais dans moins d'une semaine, si ses espoirs se concrétisent, le fardeau de la preuve changera de mains et c'est à son endroit que se porteront les interrogations. Ces questions surgiront bien assez vite pour le NON. Mais il n'est pas impertinent d'en soulever déjà quelques-unes.

PREMIER ÉLÉMENT : le slogan des opposants québécois à l'entente, « À ce prix-là c'est NON ». Ils l'ont répété, le prix à payer réside dans les négociations perpétuelles. Mais si emprunter une telle voie était habile, c'était aussi coulé de fil blanc. Car il est évident qu'il n'a été retenu qu'à seule fin de séduire les fédéralistes déçus et de fournir des munitions aux Allaire et Dumont.

Ces derniers ont en effet la tâche cruciale, qu'ils se sont eux-mêmes donnée, d'aller chercher le gros des « nationalistes modérés », libéraux de surcroît, se situant en dehors du bassin des 40 % d'électeurs qui, comme ce fut le cas en 1980, sont disposés à appuyer la souveraineté lors d'un scrutin. À cet égard, les campagnes sont parallèles : les témoins péquistes (et du Bloc, et syndicaux) et les dissidents libéraux n'ont pas encore été vus sur la même tribune.

Doit-on en déduire que les motifs de voter NON de chacun, sans être opposés, sont trop distants ? Et en ce qui a trait aux conséquences pour le Québec dans son ensemble, la réconciliation sera-t-elle possible ? Quels en seront les effets sur son avenir constitutionnel, quand on sait que la province reste fondamentalement divisée ?

Ce qui est clair, c'est que si ces 40 % peuvent, en gros, suffire à porter le Parti québécois au pouvoir lors d'élections générales — stratégie à laquelle aura recours le PQ pour éventuellement préparer, et faire, la souveraineté — ils n'auraient probablement pas eu l'effet d'entraînement nécessaire pour donner la victoire au NON lors de ce référendum.

D'où l'interrogation : pour les souverainistes, qui forment l'essentiel des forces du NON et la quasi-totalité de son leadership, à quel prix aurait-ce donc, en toute honnêteté, été OUI ?

SECOND ÉLÉMENT : depuis le début de la campagne, M. Parizeau répète inlassablement, presque à chaque discours, que le NON qu'il espère sera le troisième en dix ans.

Le premier, dit-il, est survenu en 1982, lorsque le Québec a refusé d'entériner la commission de la Constitution et l'enchâssement d'une Charte des droits qui l'accompagnait : le

Québec a alors dit NON au reste du Canada.

Le deuxième s'est concrétisé par l'échec de Meech. Clyde Wells et Elijah Harper en ont porté l'odieux, dit M. Parizeau, mais il répondait à un sentiment largement répandu au Canada anglais. Le Canada a alors dit NON au Québec.

Le troisième, c'est celui qui se fera jour au soir du 26 octobre. À la lumière de la tendance



Jean Dion

enregistrée dans plusieurs autres provinces, il apparaît maintenant, conclut le chef péquiste, que le Québec et le Canada se diront NON mutuellement.

M. Parizeau s'est commodément servi de ce rappel historique pour faire obstacle à la campagne « du chaos » qu'a un temps menée le OUI. Car, a-t-il fréquemment affirmé, l'absence de troubles consécutifs aux deux premiers verdicts prouve que ce ne sera pas différent cette fois-ci.

La mémoire semble sélective. Pourquoi donc ne fait-on jamais référence au verdict antérieur, celui de 1980, où, selon la perspective souverainiste, le Québec s'est dit NON à lui-même, et duquel découlent toutes les tergiversations constitutionnelles dont le pays fait les frais depuis ?

On pourrait également parler des autochtones. Tout au long de la campagne, et notamment lors du débat télévisé, M. Parizeau a souligné qu'il était important de leur attribuer l'autonomie gouvernementale. Il a même souvent dit, ironiquement, qu'il aurait aimé avoir Ovide Mercredi comme négociateur.

Le leader du NON en a cependant tenu compte dans la décision ultime en cette matière laissée aux tribunaux par l'entente, indiquant préférer la négociation. Fort bien. Mais quand on sait piéger ce dossier complexe, quand on connaît la portée des revendications autochtones, quelle solution propose-t-il ? Et qu'en est-il au juste du caractère « racial » des entités ainsi façonnées ?

Si on ajoute à ces considérations l'impact de l'entente sur la loi 101, les correctifs réels à apporter au fédéralisme économique dont on allègue qu'il court à la ruine, la question extrêmement délicate (et toujours mise sous le boisseau) des francophones hors Québec, le coût de la souveraineté, le problème urgent de la justice sociale, on constate que l'essentiel du débat restera, une fois les urnes remplies, toujours à faire.

Il est aisé, à propos du référendum, de parler de « détour ». Ce sont les concepteurs mêmes de l'entente de Charlottetown qui ont voulu, pressés par le temps, en faire l'illustration du déchirement et de l'incertitude canadiens. Pour les tenants du NON, il reste maintenant à s'assurer que le chemin au-delà du détour n'est pas, pour le Québec, pavé de mauvaises intentions.

La question est claire, disent les tenants du NON. Il n'est pas certain que la réponse le soit autant.

Callum accuse la commission de « s'imaginer que les fonctionnaires fédéraux du reste du Canada seront incompétents » dans la négociation de la souveraineté du Québec.

Ainsi, un Québec souverain « ne pourra en même temps recevoir une compensation pour ses avoirs fédéraux et éviter de payer une compensation pour les transferts fédéraux payés aux Québécois dans le passé », fait valoir M. McCallum.

Et, ajoute-t-il, dans le calcul des besoins financiers du Québec pour payer sa part de la dette fédérale, « on ne peut pas ignorer que, sur les quelque 100 milliards \$ estimés, 40 milliards \$ consistent en des bons du trésor de 90 jours ».

« On ne peut pas s'attendre à ce que le reste du Canada accepte de refinancer cette dette *ad eternam* », écrit-il.

Finalement, M. McCallum accuse la commission de « très mal connaître » le reste du Canada si elle s'imaginer que les Québécois auront droit au passeport canadien et participeront à l'élaboration de la politique monétaire ou commerciale.

Rae et Bourassa présentent Canadair comme un exemple du fédéralisme coopératif

Michel Venne
envoyé spécial

POSANT fièrement devant le dernier né des jets fabriqués par Canadair, hier, les premiers ministres Robert Bourassa et Bob Rae ont présenté les succès de cette entreprise comme un exemple de ce qui est réalisable dans un Canada uni.

Devant quelques centaines d'employés, réunis dans les locaux de Canadair à Dorval, MM. Rae et Bourassa ont insisté sur l'intérêt pour les Québécois d'un fédéralisme coopératif où les provinces, le gouvernement fédéral et les entreprises travaillent ensemble, comme le propose à leur avis l'entente de Charlottetown.

Les deux leaders politiques ont par ailleurs refusé de jeter la serviette même si les sondages donnent le OUI perdant à peu près partout au Canada.

M. Rae, dont la province est en liesse depuis l'accession des Blue Jays de Toronto à la Série mondiale de baseball, a emprunté au langage de ce sport.

« Nous ne sommes pas encore à la neuvième manche », dit-il, rappelant que la veille les Jays avaient arraché la victoire *in extremis* à la dernière manche par 5-4 contre Atlanta grâce à un coup de circuit bon pour deux points. La série est égale, une victoire de chaque côté.

M. Bourassa a repris à son compte l'argument, citant Yogi Berra, un ancien joueur étoile et entraîneur émérite au baseball professionnel, qui avait déclaré un jour que la partie n'est jamais finie tant qu'elle n'est pas terminée (*It's not over till it's over*).

Des revirements sont possibles, dit-il, citant en exemple Bob Rae qui était donné perdant dix jours avant le scrutin lors des dernières élections en Ontario.

M. Bourassa a par ailleurs rejeté l'hypothèse de tenir des élections peu après le référendum si le NON l'emporte. « Des élections en hiver ? » a-t-il demandé.

Il ne croit pas non plus, comme d'aucuns commencent à le dire, que ce fut une erreur de tenir ce référendum même s'il était risqué de soumettre un texte aussi complexe à la consultation populaire.

Auriez-vous pu le reporter de deux ou trois mois ? a-t-on demandé. « On aurait eu un référendum à Noël », a-t-il répondu avant de demander aux journalistes.

« Aurions-nous eu des manchettes plus favorables dans ce délai ? Est-ce que L'E. DEVOIR, a-t-il demandé en particulier, nous aurait donné des manchettes favorables ? »

M. Bourassa faisait allusion entre autres à la manchette du DEVOIR de lundi selon laquelle M. Bourassa avait préparé le débat télévisé avec l'aide d'une équipe d'Ottawa.

Le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin, a d'ailleurs émis un communiqué hier pour « préciser » que « les hauts fonctionnaires québécois assignés au dossier constitutionnel n'ont pas eu à utiliser aucun ouvrage fédéral dans le cadre de la préparation du débat du premier ministre ».

Le président de Bombardier, dont Canadair est une filiale, M. Laurent Beaudoin, a lui aussi fait la promotion hier de ce fédéralisme de concertation, tel que promis par l'entente de Charlottetown.



PHOTO JACQUES NADEAU

Le président de Bombardier, M. Laurent Beaudoin (au centre), et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec, MM. Bob Rae et Robert Bourassa, ont assisté hier à la cérémonie de livraison du premier *Regional Jet* de Canadair.

« Cette concertation, dit-il, entre les trois gouvernements (Ontario, Québec et fédéral) devra se continuer si on veut que notre pays, le Canada, tire son épingle du jeu dans la concurrence internationale ». M. Beaudoin est membre officiel du Comité québécois pour le OUI.

Canadair doit une fière chandelle à ces trois gouvernements qui ont, selon M. Beaudoin, pris des décisions qui ont permis la concentration stratégique de l'industrie canadienne de l'aéronautique, dont son entreprise a bien sûr profité.

Sa firme a acheté Canadair lors- que l'aéronautique l'a privatisée. Elle est devenue partenaire avec le gouvernement ontarien pour sauver de Havilland. Et la politique québécoise des grappes industrielles fait la partie belle à l'aéronautique.

Le premier ministre ontarien a fait valoir que la réussite de Canadair montre la force et les avantages du partenariat économique permanent qui existe au Canada. « Ce qui est bon pour cette entreprise est bon pour nos deux provinces », dit-il.

M. Bourassa a quant à lui relevé l'importance pour l'avenir économique du Québec de la coopération entre gouvernements pour la définition d'objectifs communs d'un océan à l'autre. Dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre, entre autres, « il faut qu'on tienne compte de la mobilité des travailleurs », dit-il.

Selon lui, l'entente de Charlottetown propose les moyens nécessaires à l'établissement de cette nouvelle coopération. « Nous proposons une Constitution moderne qui tient compte de la mondialisation des marchés ».

MM. Rae et Bourassa participaient à la cérémonie de livraison du premier *Regional Jet* de Canadair à la compagnie aérienne allemande Lufthansa CityLine.

Le premier ministre a participé hier midi à l'émission animée par Jean-Luc Mongrain sur le réseau TVA. Il prenait la parole hier soir devant plusieurs centaines de partisans réunis à Brossard.

Publicité illégale? Pierre-F. Côté enquête sur Bombardier

Norman Delisle
de la Presse canadienne

LE DIRECTEUR des élections du Québec, Pierre-F. Côté, enquête actuellement à la suite d'une plainte du Comité du NON contre le président de Bombardier, Laurent Beaudoin.

M. Beaudoin a fait distribuer, dans la dernière enveloppe de paye des 8000 employés de Bombardier et de sa filiale Canadair, un dépliant de 12 pages pour défendre l'option du OUI dans la présente campagne référendaire.

Le Comité du NON estime qu'il s'agit de publicité illégale qui contrevient à la loi référendaire.

M. Côté a expliqué hier à la Presse canadienne qu'à sa face même, la brochure en question semble transgresser la loi puisque n'apparaît pas la mention obligatoire que la dépense électorale aurait été autorisée par l'agent officiel du Comité du OUI.

La brochure reproduit le discours que M. Beaudoin a prononcé le 28 septembre dernier devant la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup, et qui est un vibrant plaidoyer en faveur du OUI.

Il y vante l'accord de Charlottetown, signalant qu'il « n'y a pas d'autre entente à venir qui soit plus proche de la perfection ».

M. Beaudoin semblait furieux quand les journalistes l'ont interrogé, hier, alors qu'il recevait les premiers ministres Robert Bourassa (Québec) et Bob Rae (Ontario), à l'usine Canadair de Saint-Laurent à l'occasion de la vente d'avions à la compagnie allemande Lufthansa.

« Je peux faire ce que je veux à l'intérieur de mon entreprise », a dit M. Beaudoin. Ce n'est pas de la publicité, je n'ai fait qu'envoyer mon message de Rivière-du-Loup à mes employés en leur disant : voici l'opinion de Laurent Beaudoin.

Selon le directeur des élections Pierre-F. Côté, M. Beaudoin, s'il est reconnu coupable par un juge d'avoir transgressé la loi référendaire, pourrait se voir imposer une amende de 100 \$ à 10 000 \$ en vertu de l'article 564 de la loi.

« Il me semble que les membres d'un comité référendaire doivent connaître la loi », a dit M. Côté. M. Beaudoin est en effet membre du Comité officiel du OUI, tel que le démontre la liste des membres de ce comité dressée le 22 septembre 1992.

Le directeur des élections s'est demandé si permettre à un employeur de transmettre de la publicité dans les enveloppes de paye de ses employés autoriserait le gouvernement à faire la même chose avec les 350 000 travailleurs du secteur public.

Ce sont les articles 402 et suivants de la loi qui interdisent toute dépense en période de référendum « pour favoriser directement ou indirectement une option soumise à la consultation populaire », si cette dépense n'a pas au préalable été autorisée par l'agent officiel d'un des comités impliqués.

L'enquête de M. Côté ne sera pas terminée, selon toute vraisemblance, avant le 26 octobre, date du référendum.

Parizeau se « contrefiche » de Beaudoin

Jean Dion

LE CHEF du NON, M. Jacques Parizeau, se « contrefiche » du fait que le pdg de Bombardier, M. Laurent Beaudoin, ait annexé au dernier chèque de paie des 8000 employés de Canadair une copie de l'un de ses récents discours, mais l'invite du même souffle à s'occuper d'économie et de TGV.

Soutenant que la campagne référendaire prenait une tournure de plus en plus « absurde », le leader du NON s'est insurgé hier, devant une trentaine de membres de l'Association des économistes du Québec, contre le fait que « l'on discute du sexe des anges, de la 14e version de la société distincte et de la réforme du Sénat pendant que le Canada perd des centaines de milliers d'emplois ».

Pendant et après son discours, M. Parizeau a qualifié de « kafkaïenne » la tournure que prend que le débat, renvoyant M. Beaudoin à ses affaires, notamment aux « 23 corridors ferroviaires que pourrait exploiter le train à grande vitesse en Amérique du Nord et aux 200 milliards \$ qui pourraient être générés dans ce domaine ».

« C'est incroyable. Pendant que l'économie connaît de sérieux problèmes, M. Beaudoin enseigne à ses employés les vertus du mot *notamment* dans la clause de société distincte, a lancé en substance M. Parizeau. C'est proprement kafkaïen ».

Si M. Parizeau a dit « se contrefiche » de ce que ce texte ait pu faire l'objet d'une telle diffusion, il n'en a pas moins indiqué que le geste était « illégal » et qu'en conséquence, la plainte serait maintenue.

Benoît Bouchard prépare sa sortie

Il quittera la politique au terme de son mandat en cas de victoire du NON

ALMA (PC) — Advenant une victoire du NON le soir du 26 octobre, le ministre fédéral de la Santé et député de Roberval aux Communes, Benoît Bouchard, entend compléter son mandat au sein du gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

Il prendra ensuite une période de réflexion de trois mois pendant laquelle il décidera s'il sera de retour à la prochaine élection fédérale.

« Je n'ai pas la réputation d'être un gars qui abandonne. Je vais terminer mon mandat », a déclaré M. Bouchard, hier, à Alma.

Selon lui, un verdict négatif obligerait toutefois la classe politique canadienne à se poser des questions et il sera de ceux qui le feront.

« Quand le message ne passe plus, on doit laisser la place aux autres », a dit M. Bouchard, qui en est à son deuxième mandat au sein du cabinet de Brian Mulroney.

Le fait que le OUI traîne de la patte dans les sondages amène le député de Roberval à s'interroger sur la situation des dirigeants politiques.

Il cite les noms de George Bush, François Mitterrand, Brian Mulroney et Bob Rea, qui se retrouvent

en ce moment en difficultés.

« On est en train de faire face à un nouveau phénomène, aussitôt que l'on entre en politique, nous devenons des incompetents. Il faut arrêter de se conter des peurs et être conscient de la situation », a ajouté M. Bouchard.

À moins d'une semaine du référendum, Benoît Bouchard ne peut dire si le camp du OUI parviendra à remonter la pente et remporter la bataille.

À son avis, plus les tenants du OUI font appel au bon sens des gens et à leur intelligence, plus ils récoltent des appuis.

«La prudence, c'est de voter NON», soutient le chef du Parti québécois

Pierre April

de la Presse canadienne

CHAMBLY — Le président du Comité du NON, Jacques Parizeau, a entrepris hier de se servir des arguments de ses opposants pour vendre aux Québécois les mérites d'un rejet de l'entente de Charlottetown, hier prochain.

« S'il y a une chose qui me frappe, c'est que toutes les expressions utilisées par le président du Comité du OUI semblent s'appliquer admirablement au NON », a-t-il expliqué hier alors qu'il rencontrait à Chambly les employés de l'entreprise de produits pharmaceutiques Rougier Inc., devant lesquels il a repris un à

un les arguments de ses adversaires pour les servir à sa propre sauce.

« La prudence, a-t-il dit, c'est de voter NON; le réalisme, c'est de constater que l'opposition au OUI grandit partout et que cette entente est en train d'être rejetée partout par toutes les parties concernées; la lucidité, c'est de regarder comment cette entente est apparue, c'est de lire *L'actualité* où on se rend compte de ce que les experts de M. Bourassa lui disent ».

« Le sens commun à l'heure actuelle, a-t-il poursuivi, c'est de dire que cette entente est composée pour la moitié de fils qui pendent, de choses à déterminer plus tard et sur lesquelles on a de moins en moins d'éclaircissements ».

Le débat référendaire, a signalé M. Parizeau, n'a pas du tout clarifié les choses.

« C'est bien plus *confusionné* (sic) aujourd'hui que ça l'était au point de départ... plus on avance, plus on se rend compte qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits... Où est le sens commun, je vous le demande, et c'est pourquoi c'est le temps de dire : « NON, merci ».

Après Chambly, M. Parizeau a rencontré une cinquantaine de représentants des groupes communautaires de la Rive-Sud, à Longueuil, où il a expliqué que le Québec qu'il souhaite bâtir devra réintégrer dans sa société tous les décrocheurs et redonner vie et fierté à tous ceux qui sont pris dans la misère.

L'Institut C.D. Howe critique le rapport de l'Assemblée nationale sur la souveraineté

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — À une semaine de référendum, l'Institut C.D. Howe a décidé de rendre publique une analyse très négative du rapport de la commission de l'Assemblée nationale du Québec sur la souveraineté.

L'auteur de l'analyse, l'économiste John McCallum, accuse la commission parlementaire sur la souveraineté d'avoir produit un rapport « trop optimiste », truffé « d'imperfections », et qui donne l'impression « qu'on peut avoir le beurre et l'argent du beurre ».

M. McCallum dénonce ce qu'il appelle des « problèmes de logique », contenus dans le rapport de la commission.

Par exemple : « on ne peut pas s'attendre à ce qu'un Québec souverain épargne plusieurs milliards de dollars en réduisant les chevauchements de compétences et en même temps puisse sauvegarder les emplois des fonctionnaires fédéraux francophones à Ottawa ».

Dans un autre argument, M. Mc-

POUR OBTENIR DES
CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
DU DEVOIR
842-9645

Les hausses salariales se chiffrent à 3,9 %

OTTAWA (PC) — Les principales conventions collectives signées en août au pays se sont traduites par des augmentations salariales moyennes de 3,9 %. Ce taux représente une hausse par rapport à juillet, alors que les augmentations moyennes obtenues étaient de 3,1 %. Il s'agit également d'augmentations deux fois plus élevées que celles obtenues en moyenne au cours du deuxième trimestre de 1992.

Le ministère fédéral du Travail a fait savoir hier que les données compilées pour le mois d'août se fondaient sur 32 contrats de travail qui touchaient 92 300 travailleurs.

Selon le ministère, la faiblesse des augmentations obtenues au deuxième trimestre — soit 1,6 %, en moyenne — est attribuable aux conventions collectives signées par certaines catégories d'employés du secteur public, qui comportaient des hausses salariales modestes. Aucun contrat de travail de ce type n'ayant

été signé en août, la moyenne mensuelle a connu une nette augmentation.

Toujours selon les données du ministère du Travail, plus de la moitié des employés touchés par les conventions collectives signées au cours des huit premiers mois de l'année ont obtenu des hausses salariales de moins de 2 %.

Les contrats de travail signés dans le secteur public en août touchaient 39 000 travailleurs et ont entraîné des augmentations salariales moyennes de 4,9 %. Elles étaient, comparativement, de 3,1 % en juillet et 1,5 % au deuxième trimestre.

Parallèlement, dans le secteur privé, les 53 300 employés qui ont obtenu de nouveaux contrats de travail en août touchent des hausses salariales moyennes de 3,2 %, ce qui représente une augmentation par rapport à la moyenne de 2,9 % enregistrée le mois précédent et à celle de 2,6 % atteinte au deuxième trimestre.

Bell pourrait réclamer une hausse de ses tarifs locaux d'ici un an

Robert Dutrisac

EN RAISON de la récession et de revenus moindres que prévus en provenance de l'interurbain, les compagnies de téléphone, et notamment Bell Canada, s'adresseront au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'ici douze mois pour obtenir une hausse des tarifs de leur service local.

C'est la prédiction qu'a faite hier, au cours d'un entretien, M. Jean-Pierre Mongeau, conseiller en télécommunications et ancien vice-président du CRTC. M. Mongeau, de COMM-M Consultants, agissait comme modérateur d'un atelier sur la compétition interurbaine dans le cadre d'une conférence de deux jours sur les télécommunications qui a débuté hier à Montréal.

Dans sa décision de juin qui ouvre la voie à la concurrence dans l'interurbain, le CRTC se base sur des analyses économiques « vieilles de quelques années » pour établir le niveau d'interfinancement du service local par l'interurbain et il a sans doute surévalu la croissance du marché de l'interurbain à court terme, estime M. Mongeau. Aussi, des compagnies de téléphone comme BC Tel et Bell Canada, devant la récession qui persiste, ne tarderont pas à réclamer une hausse

des tarifs de leur service local déficitaire, avant même que la concurrence d'Unitel ne soit parfaitement articulée, prévoit cet expert.

« La décision du CRTC est historique et irréversible », a souligné M. Mongeau, qui croit que la concurrence dans l'interurbain contribuera à un rééquilibrage graduel des tarifs locaux au pays en dépit de la volonté du CRTC.

Pour discuter de concurrence, les deux protagonistes, Bell et Unitel, se retrouvaient à la même tribune, hier, animée par M. Mongeau. Dans le coin droit, M. Richard French, premier vice-président de Bell Québec et M. Bernard Courtois, vice-président. Affaires juridiques, de Bell Canada et dans le coin gauche, M. Richard Stursberg, vice-président principal, Affaires gouvernementales, d'Unitel. De par et d'autre de la barrière, le point de vue n'était pas le même.

Dans son allocution, M. French a réitéré que « le défi de Bell n'est pas primordiallement un défi de productivité »; il consiste plutôt « à rompre avec un système d'interfinancement où les prix des services n'ont aucun lien avec ce qu'il en coûte pour les fournir ». Bref, il s'agit de renverser la décision du CRTC qui a orchestré l'arrivée de la concurrence dans l'interurbain sans toucher aux tarifs du service de base.

Dans la même foulée, M. Courtois, que M. Mongeau a qualifié de « meilleur expert juridique en matière de télécommunications au Canada », a rappelé l'expérience aux États-Unis où « il n'y a pas eu un sou de la réduction des tarifs interurbains qui n'a pas été tiré de la hausse des tarifs locaux ». Reprenant les arguments chers à Bell, M. Courtois, qui craint que le CRTC ne se fasse « dépasser par les événements », a soutenu que « les pratiques actuelles d'interfinancement ne peuvent plus continuer ». La décision du CRTC ne serait qu'une ébauche et l'organisme doit, selon lui, « poursuivre la tâche de créer un marché véritablement concurrentiel ».

Prenant le contre-pied des conceptions « belloises », M. Stursberg a accusé les compagnies de téléphone de vouloir « bloquer la compétition » comme en font foi les contestations présentées par elles devant la Cour fédérale et le cabinet à Ottawa. Reprenant les propos du vice-président du CRTC Bud Sherman, M. Stursberg est d'avis qu'en réclamant la déréglementation complète des télécommunications, « Bell veut un cadre qui lui permettrait de prendre au piège toute la clientèle ». Si on veut comprendre les stratégies de Bell et consorts, « il faut oublier ce qu'ils disent et regarder ce qu'ils font », a-t-il conseillé.

EN BREF...

Un câble sous-marin de 385 millions \$

UN CONSORTIUM regroupant 20 sociétés européennes et américaines a été formé sous l'égide de Téléglobe Canada pour la construction estimée à 385 millions \$ US d'un câble sous-marin optique de grande capacité, qui reliera sur 7537 km l'Amérique du Nord à l'Europe de l'Ouest et de l'Est. Le câble, baptisé CANTAT 3, sera doté de plus de 60 000 circuits, ce qui lui conférera une capacité de 300 % supérieure aux câbles transatlantiques existants, a annoncé dans un communiqué Téléglobe Canada, actionnaire principal du projet. Son entrée en service est prévue pour décembre 1994. Téléglobe Canada et sa société mère, Téléglobe, investiront respectivement 130 et 152 millions \$, contre 103 millions \$ pour leurs partenaires regroupés autour de la Deutsche Bundespost Telecom, la British Telecommunications plc, la Telecom Denmark et la Direction générale des Postes et Télécommunications d'Islande. Raccordé directement au câble Danemark-Russie et au futur câble Danemark-Pologne, il offrira le lien de communication le plus court entre l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Est et la Communauté des États Indépendants. Il constituera également la liaison directe la plus importante entre l'Amérique du Nord, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Scandinavie. (AFP)

Foresterie Noranda termine son émission

TORONTO (PC) — Foresterie Noranda a annoncé hier la fermeture de sa dernière émission de débentures subordonnées non garanties convertibles. La compagnie a indiqué que, de cette émission de 200 millions \$ US, elle avait reçu un produit initial net de 94 millions \$ et qu'elle recevra 100 millions \$ de plus, le 29 octobre 1993.

Forte baisse à Tokyo

(Reuter) — La Bourse de Tokyo a terminé en forte baisse hier sous la pression de ventes de petits lots conjuguées à la faiblesse des contrats à terme. L'indice Nikkei a cédé 466 points, soit 2,68 % à 16 903,81, et est passé en-dessous du seuil des 17 000 points pour la première fois depuis le 26 août. Les investisseurs sont restés en retrait faute de motivation d'achats, selon les courtiers.

Réorganisation à Hydro-Québec

DANS un communiqué diffusé hier, Hydro-Québec a précisé que la réorganisation présentement en cours entraînera l'abolition de quelque 600 postes, mais l'entreprise compte absorber la croissance de sa main-d'œuvre au cours des prochaines années à même le bassin des employés dont le poste a été aboli au cours de ce processus, qui touche tant l'exploitation que les activités siège social. Dans le cadre de la réorganisation, beaucoup d'employés changeront d'allégeance administrative, sans avoir toutefois à déménager.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	
	1681,83 + 12,95
TSE-300	
	3225,48 + 17,78
Dow Jones	
	3188,45 - 14,04
Dollar canadien (US Cents)	
	80,35 inchangé
Or (New York-US\$)	
	342,70 + ,30

(PC)

L'économie du Québec souffre de l'incertitude

Mais une analyse de la Banque T.-D. prévoit une forte croissance en 1993

OTTAWA (PC) — L'économie de la Colombie-Britannique, alimentée par l'arrivée de nouveaux citoyens venus de l'extérieur du pays et du reste du Canada, progresse deux fois plus rapidement que l'économie de n'importe quelle autre province, démontre une analyse de la Banque Toronto-Dominion, dont les conclusions ont été publiées hier.

Quant à l'économie du Québec, a noté l'institution bancaire, elle souffre d'incertitude à cause du débat constitutionnel. Aussi, sa progression ne sera que de un pour cent cette année. Elle devrait toutefois faire mieux en 1993, avec une croissance de 3,5 %.

Aucune province ne surpassera le rythme économique de la Colombie-Britannique, rythme le plus accéléré au Canada depuis 1989, jusqu'à ce que l'Ontario prenne les devants en 1994, a noté la banque dans ses dernières prévisions sur les provinces.

La banque s'attend à ce que l'économie de la Colombie-Britannique progresse à un rythme relativement vif de 2,8 % en 1992 — soit le double de la croissance de 1,4 % prévue pour le Nouveau-Brunswick.

Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, toutes les deux victimes d'une diminution des pêches, ainsi que la Saskatchewan, qui connaît une mauvaise récolte de céréales, connaîtront les plus faibles croissances cette année, a écrit la banque.

Voici la croissance économique de chaque province, telle que prévue par la Banque TD, pour 1992 et 1993. Terre-Neuve -2,0, -0,5; I.-P.-E. 1,1, 2,5; Nouvelle-Écosse -0,8, 2,2; Nouveau-Brunswick 1,4, 3,1; Québec 1,0, 3,5; Ontario 1,2, 3,6; Manitoba 0,8, 2,8; Saskatchewan -0,5, 2,2; Alberta 1,3, 3,2; et Colombie-Britannique 2,8, 3,9.

Selon Mme Teresa Chandler, chargée des études économiques, la Colombie-Britannique connaît la plus

forte croissance de sa population et c'est ce qui a alimenté son économie.

La croissance de 1,2 % prévue pour l'Ontario cette année est la même que pour l'ensemble du Canada.

« Le changement se reflète bien sur le marché de l'habitation maintenant, les maisons et le logement sont plus chers qu'à Toronto ».

Le prix moyen d'une maison individuelle est passé de 257 300 \$ en 1991 à 290 000 \$ durant le premier semestre de l'année.

En 1993, avec une croissance économique de 3,6 %, l'Ontario viendra encore derrière la Colombie-Britannique, avec 3,9 %. Mais l'Ontario prendra la tête en 1994, avec une croissance de 4,4 %, comparativement à 4,1 % en Colombie-Britannique.

Au Québec, il n'y a pas que le problème constitutionnel, a indiqué Mme Chandler.

Les expéditions des manufactures ainsi que les exportations ont diminué au cours des six premiers mois de 1992, comparativement à la période correspondante, l'an dernier. Les mises en chantier ont aussi diminué, au regard de l'an dernier.

En 1993, le Québec aura une croissance économique de 3,5 %, a prédit la Banque Toronto-Dominion.

Dans les Prairies, la Saskatchewan souffrira le plus des répercussions de la mauvaise température qui a gâché les récoltes.

Dans les provinces atlantiques, le Nouveau-Brunswick connaîtra la croissance la plus intéressante, soit de 1,4 %, en 1992.

Et Terre-Neuve continue de connaître des difficultés depuis le moratoire sur la pêche à la morue. Son économie ralentira de 2,0 % cette année.

La biotechnologie en arrache

d'après Canadian Press

VEDETTE en 1991, les entreprises engagées dans le secteur de la biotechnologie multiplient les ratés depuis plusieurs mois en Bourse.

À Toronto, l'indice représentatif de ce secteur, composé de sept leaders de l'industrie, a reculé de moitié depuis sa création, le 7 février dernier. Les performants d'hier, les Biomira, BioChem Pharma, Allelix Biopharmaceuticals et Quadra Logic Technologies, ont vu leur cours tomber à leur bas des 52 dernières semaines.

« Les investisseurs apprennent à propos de l'industrie, et l'industrie se familiarise avec les exigences du marché », a déclaré Michael Jams, analyste chez Dlouhy Investments. « Bon nombre d'investisseurs, venus sur ce marché en 1991, en pleine effervescence du secteur de la biotechnologie, ont espéré des résultats rapides », a renchéri John Goudey, directeur de la firme de consultants Ernst and Young.

« Cette industrie promet, mais il

faut attendre un certain temps avant que plusieurs de ces entreprises atteignent le stade de la commercialisation. » Pas moins d'une dizaine d'années peuvent être nécessaires pour amener une découverte à la phase finale de commercialisation.

Pour l'analyste Tony Going, d'Ernst and Young, la biotechnologie, « une affaire de long terme », est victime de sa propre stratégie. « Pour retenir l'attention des investisseurs, (certaines entreprises) n'hésitent pas à laisser miroiter un miracle imminent. »

Selon les données compilées par cette firme, l'industrie canadienne de la biotechnologie a connu une croissance rapide, passant d'une poignée de joueurs, il y a dix ans, à quelque 290 entreprises l'an dernier. Ces entreprises représentent, au total, 7175 emplois et déclaraient, en 1991, des revenus de 1,3 milliard \$.

L'industrie affiche un taux de croissance annuel de 15 %, alimenté essentiellement par les entreprises de taille moyenne, employant entre 50 et 135 personnes.



PHOTO ARCHIVES

Actuellement, Canadair détient 36 commandes fermes pour le Regional Jet dont 13 de Lufthansa, qui a une option sur 12 autres appareils.

Lufthansa mise sur le Regional Jet pour augmenter ses parts du marché

Claude Turcotte

LE PREMIER « Regional Jet » de Canadair, remis officiellement à Lufthansa CityLine hier, entrera en service dès dimanche prochain. Cette compagnie d'aviation allemande, qui a placé 13 commandes fermes et 12 options pour cet appareil, a élaboré une stratégie de marketing appuyée largement sur les qualités du Regional Jet pour augmenter sa part du marché dans le transport des passagers entre plusieurs villes européennes.

Le Regional Jet, qui est en somme un Challenger allongé pouvant transporter 50 passagers, est l'avion à réaction le plus silencieux au monde. Il dépasse tous les objectifs initiaux. Il monte plus vite, vole plus loin, permet une charge utile plus grande, tout en coûtant moins cher en carburant (10 % de moins que prévu) et en faisant moins de bruit (80 % de moins qu'un Boeing 737-500 au décollage) et moins de pollution de l'air en émettant moins de gaz carbonique. Il franchit une distance 600 milles en 90 minutes à une altitude pouvant atteindre 41 000 pieds; en guise de comparaison, un DC-9 ne peut dépasser 35 000 pieds. M. Gerhard Schmid, directeur général de Lufthansa CityLine, affirme que les coûts de fonctionnement de cet appareil sont « absolument concurrentiels avec ceux des avions turbopropulsés ».

Cette compagnie allemande, qui deviendra une filiale à 100 % du Groupe Lufthansa en janvier, entend donc augmenter sa visibilité en profitant du prestige de deux grands noms : Lufthansa et Canadair. Elle

se pique d'ailleurs d'être le seul transporteur européen à avoir le Regional Jet de Canadair dans sa flotte, qu'elle utilisera pour desservir de nouveaux marchés avec des vols « sans arrêt et plus rapides » sur 11 lignes en partance de Cologne ou de Hambourg vers Stockholm, Barcelone, Rome, etc. En limitant à 70 % le nombre des passagers possibles, l'appareil pourrait même desservir l'Islande et l'Afrique du Nord. Il suffit que 50 % des sièges soient vendus pour couvrir les frais d'un voyage.

Quant à la qualité du produit, M. Schmid déclare qu'il n'y a « aucun doute que Canadair offre un produit dont la qualité est comparable à celle des fabricants majeurs, comme Boeing et Airbus. D'ailleurs, en tant que client de lancement, Lufthansa a participé de près au développement du produit avec plus de 1000 ingénieurs-heures, notamment en apportant des suggestions pour le poste des commandes, les sièges, les équipements de service (installations pour repas chauds) et le système d'entretien de l'appareil.

Toutefois, le Regional Jet ne se donne pas pour des prunes, puisqu'il se vend entre 15 et 16 millions \$ US. La récession et les ajustements très pénibles qu'ont vécus plusieurs compagnies aériennes depuis quelques années ne facilitent pas les ventes. À ce jour, Canadair a reçu 72 commandes, une moitié étant ferme, l'autre en options. Canadair construira 10 « RJ » cette année et 24 l'an prochain; les commandes entrées actuellement représenteraient le tiers de la production pour 1994 et 1995. M. Robert Brown, président du Groupe

aéronautique nord-américain de Bombardier, pense que Canadair est en bonne position pour tirer profit de la reprise qui devrait alors être arrivée.

Le programme pour le RJ prévoit la fabrication de 400 appareils pour un marché mondial évalué à 1200 unités dans cette catégorie. Il faudra vendre 200 avions pour couvrir les sommes investies dans ce projet. Canadair n'a pas de concurrent actuellement dans ce créneau. Des études techniques sont en cours en vue d'un autre appareil, de 65 à 70 sièges. Canadair et De Havilland, filiale torontoise de Bombardier, font cette étude conjointement. On n'a pas décidé encore si cet avion sera turbo-propulsé ou à réaction. Tout dépendra des conclusions; une étude de marché suivra les conclusions techniques.

Chez Lufthansa, on dit attendre avec impatience que Canadair produise un avion à réaction de 70 places, qui compléterait la gamme des besoins entre le 50 et le 100 places, ce dernier créneau étant occupé par le Boeing 737. Cependant, M. Robert Wohl, de Canadair, mentionne qu'il n'existe pas présentement de moteurs à la fine pointe de la technologie qui pourrait convenir à un Regional Jet de 100 places. Aucun fabricant de moteurs n'a encore entrepris la conception d'un tel engin et il faudrait trois ans avant d'arriver au produit fini. Chez Lufthansa, on met une condition : « Nous voulons avoir cet avion en 1996, au plus tard ». Comme rien n'est certain encore, Lufthansa considère d'autres options, dont celle du Fokker 70.

Des questions sur la Constitution ?

Une équipe d'avocats de l'Association du Barreau canadien est prête à répondre, sans frais, à toutes vos questions.

Pour obtenir des renseignements non partisans, signalez le 1-800-561-1188. Si votre question est d'ordre juridique, un(e) téléphoniste vous dirigera vers un des nos avocats.

Un message d'intérêt public de l'Association du Barreau canadien.



ÉDITORIAL

Grave crise de confiance à Québec

L'AFFAIRE Wilhelmy-Tremblay d'abord, puis celle des dossiers secrets rendus publics par le magazine *L'actualité* soulèvent des questions cruciales, notamment quant au devoir de réserve et de discrétion des fonctionnaires, surtout au plus haut niveau. Elles font aussi ressortir la responsabilité de la presse, lorsque celle-ci fait l'objet de fuites plus ou moins calculées, de ballons d'essai, de petits et grands secrets de l'État. Elles invitent aussi à s'interroger sur l'éthique, aussi bien celle de la fonction publique que des journalistes, particulièrement quand sévit une grave crise de confiance, comme c'est le cas à l'heure actuelle à Québec.

Le dossier constitutionnel est l'un des plus névralgiques qui soient. Au moment où les Québécois, comme les autres Canadiens, s'approprient à se prononcer sur leur avenir, toutes les informations aptes à les éclairer davantage et à faciliter leur choix doivent être diffusées sans entrave. À une double condition : qu'elles soient d'intérêt public et qu'elles aient été colligées en toute bonne foi et vérifiées avec rigueur. Jusqu'à preuve du contraire, l'enregistrement subreptice de la conversation Wilhelmy-Tremblay, le soir de la conférence de Charlottetown, de même que des dizaines de documents relatifs aux négociations, semblent avoir été obtenus dans le cadre normal et régulier de leurs activités, soit par le poste de radio CJRP dans le premier cas, soit par *L'actualité* dans le second. À leur face même, à des degrés différents — une conversation privée ne peut être traitée comme un document de travail interne — ces dossiers ne pouvaient être ignorés ou écartés, pour le simple motif que leur divulgation porte atteinte à la confidentialité des hauts fonctionnaires et met en cause leur serment d'office.

Si les informations d'intérêt public ont été obtenues illégalement, il y a d'autres recours que l'entrave au droit du public à l'information pour obtenir justice. Les Québécois ne doivent pas être privés de toute l'information à laquelle ils ont droit, dû-elle mettre en cause des technocrates éminemment respectables et être gravement embarrassante pour le gouvernement et, de façon plus précise, pour le camp du OUI dans les deux cas qui nous occupent. Il est loin d'être anodin d'apprendre que deux hauts fonctionnaires chargés de conseiller le gouvernement n'en reviennent tout simplement pas que le premier ministre ait négocié et accepté une entente qui reste, presque à tous égards, terriblement en deca de ses propres exigences maintes fois répétées. Il est également loin d'être anodin d'apprendre que, probablement dans la foulée de l'imprudence « cellulaire », les conseillers des conseillers aient démolé de façon systématique

à peu près tous les gains que le gouvernement prétend avoir faits à Ottawa et à Charlottetown. Simple fait divers monté en épingle par les médias, commente M. Bourassa pour minimiser le premier incident ; bavardages anonymes et pétard mouillé, raille-t-il des dossiers de *L'actualité*, mettant en cause l'éthique des médias.

Sans nier les faiblesses ou failles de la presse écrite et électronique, les deux affaires dont il s'agit ici — on ne saura probablement jamais s'il y a un lien de l'une à l'autre, si les adjoints ont voulu confirmer les propos spontanés de leur patronne, Mme Wilhelmy — mettent d'abord en cause l'éthique des fonctionnaires. Selon le plus proche conseiller du premier ministre, M. Jean-Claude Rivest, « sur le plan administratif, la fonction publique a joué son rôle, allumé les

La discrétion et la loyauté se méritent

lumières rouges et les lumières jaunes, sauf qu'en définitive, c'est une décision politique qui se prend au niveau du premier ministre et du gouvernement ». Cette distinction est capitale. M. Louis Bernard, ancien secrétaire général du gouvernement péquiste, la fait aussi, par l'autre bout de la lorgnette, en quelque sorte. Cité par Mme Wilhelmy comme ayant servi de coach à M. Bourassa au Lac Meech, il insiste sur la préservation de la zone de confidentialité qui est celle des fonctionnaires. Ce droit à la confidentialité est le corollaire indispensable de l'obligation de réserve, écrit-il. « Tout débat public mettant en conflit la position des élus et celle des fonctionnaires rend plus difficile l'exercice du pouvoir par les élus et augmente le poids et l'influence de la bureaucratie dans la prise de décision. »

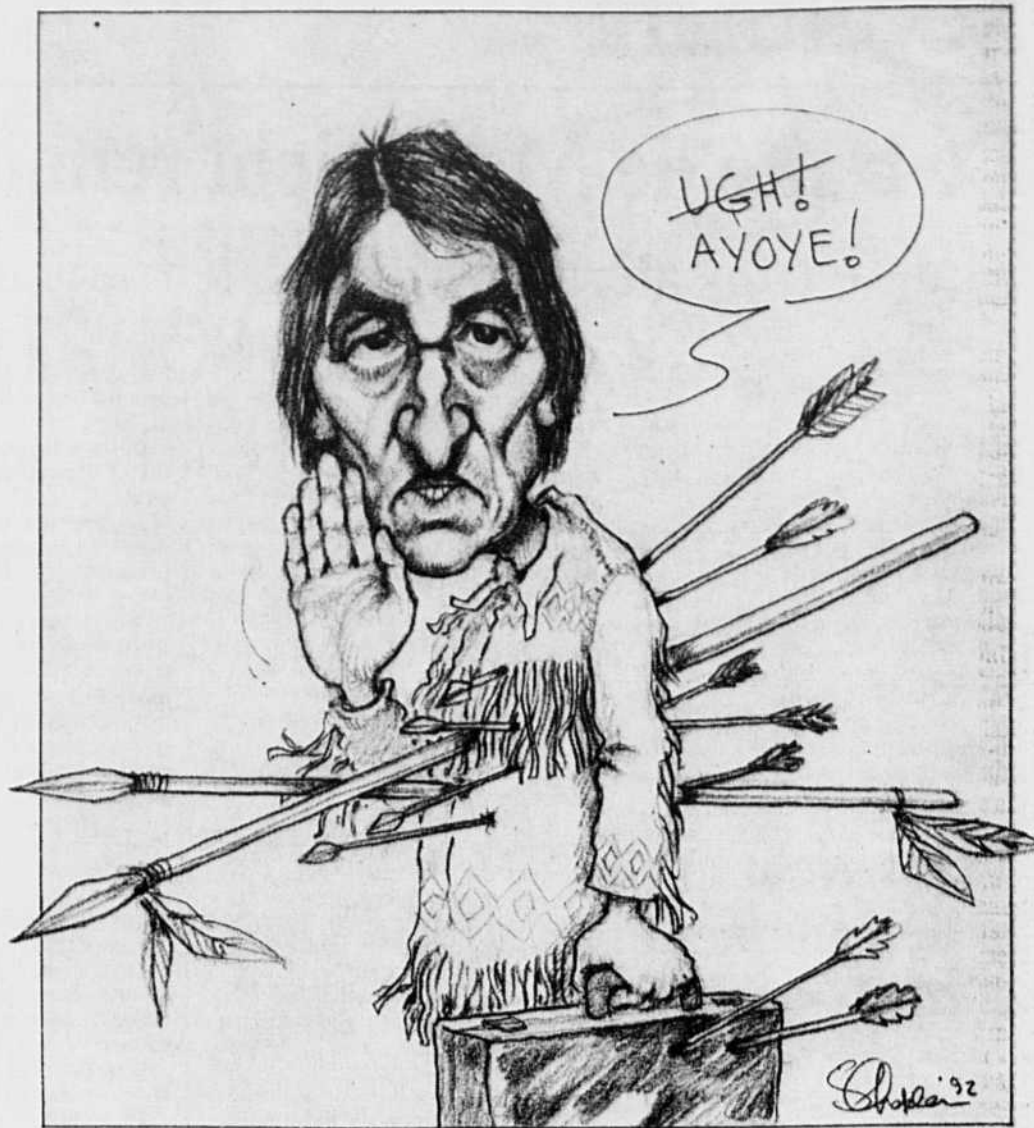
Avec M. Bernard, reconnaissons que le dossier constitutionnel est éminemment politique et que le nécessaire climat de confiance réciproque, à l'interne et à l'externe, peut être facilement détruit par une indiscrétion ou une controverse publique. Ce point de vue est fort respectable et la plupart des mandarins, passés ou présents, le partagent d'emblée. Mais, encore une fois, plus l'intérêt public est en jeu, plus le dossier est névralgique, plus les détenteurs des petits et grands secrets de l'État doivent redoubler de discrétion et de réserve. Si l'un ou l'autre d'entre eux — ce qui ne présume nullement que la fuite à *L'actualité* a été causée par un fonctionnaire

— décide de passer outre ce devoir, la presse doit traiter les informations qui résultent de ces indiscrétions avec les règles usuelles d'honnêteté, de rigueur et de respect des personnes en cause. Ni plus ni moins, surtout dans ce dossier-là, et à ce moment-ci, alors que toutes les informations pertinentes doivent diffuser largement et sans entraves. Quelqu'un a manqué à son devoir ? Comment le savoir et comment sanctionner cette faute, dont la presse n'est pas coupable ?

Ce genre de coulage et de fuites survient, d'habitude, en période de crise ou quand, en fin de mandat, les problèmes non résolus s'accumulent. En 1976, au terme de son premier séjour au gouvernement, M. Bourassa a déjà goûté à cette médecine amère. De même, il y a dix ans, le gouvernement Lévesque a eu maille à partir avec ses fonctionnaires, et il a écopé diverses indiscrétions. M. Parizeau, qui était alors ministre des Finances, se fait souvent rappeler sa coupure de 20 % dans le traitement de la fonction publique. De façon périodique, il y a des gens qui tentent de régler leurs comptes, en quelque sorte, en faisant anonymement des révélations plus ou moins percutantes. On peut le déplorer, mais ça a toujours existé et il continuera probablement d'en être ainsi. Dans le cas qui nous occupe, il faut dire que le premier ministre Bourassa avait monté les enchères assez haut et même, en un certain sens, alimenté et exacerbé les attentes des nationalistes, faisant siennes les revendications dites traditionnelles du Québec, laissant adopter le rapport Allaire au titre en coup de fouet : *Un Québec libre de ses choix*. Dans les circonstances, au vu de l'entente de Charlottetown, que des personnes se sentent flouées et bernées, rien de plus prévisible et normal. De là à exprimer sa frustration, il n'y avait qu'un pas à franchir.

Ces incidents dénotent avant tout une grave crise de confiance envers un gouvernement qui a suscité des attentes très vives et qui ne peut remplir ses engagements. Ça sent la fin de mandat, de régime, d'époque même, avec un arrière-goût amer. La discrétion et la loyauté sont importantes pour un gouvernement. Mais elles se méritent et n'exigent pas la servilité à tout prix. On peut tenter de régler la question sommairement, comme l'ont fait MM. Marc-Yvan Côté et Jean Chrétien, dimanche : le premier accuse certains fonctionnaires de servir des intérêts autres que ceux du Québec dans le Québec ; le second lance que les technocrates sont payés pour se la fermer. Ils aggravent le problème au lieu d'aider à son règlement, en pleine transparence et lucidité.

GILLES LESAGE



L'après-référendum

Paul Bernard

professeur de sociologie à l'Université de Montréal

AU MOMENT où j'écris ces lignes, il semble acquis que les citoyens québécois refuseront largement l'entente de Charlottetown le 26 octobre. Il semble également probable qu'une faible majorité de Canadiens hors Québec imiteront ce geste. Cette mauvaise humeur généralisée de l'opinion publique pèsera d'un poids très lourd sur l'avenir constitutionnel du Québec et du Canada.

Il faut donc, très rapidement, analyser les causes diverses de ce refus et baliser l'espace de négociation qui nous restera après le référendum. Ceci vaut, d'ailleurs, quel que soit le contenu de ce que les Québécois voudront alors négocier, ou plutôt de la base à partir de laquelle ils voudront négocier : souveraineté-association ou fédéralisme renouvelé.

S'il est un facteur qui contribue à la grogne aussi bien au Québec qu'au Canada anglais, c'est bien la méfiance à l'égard des politiciens : envers ceux qui ont mis au point cette entente, bien sûr, mais également, paradoxalement, envers la plupart de ceux qui la critiquent.

Le sentiment dominant de l'électorat, c'est vraisemblablement que la classe politique dans son ensemble n'a pas réussi, malgré sa fébrilité de dernière minute, à trouver les fondements d'un véritable consensus.

L'UNE DES données les plus importantes de l'après-référendum, ce sera donc le renouvellement du personnel politique (démissions en perspective, malgré les dénégations officielles des intéressés). On peut aussi s'attendre à un changement de ton, à une nouvelle modestie des politiciens. Conséquence la plus probable à court terme : personne ne voudra parler de Constitution pendant quelques mois.

Mais je serais étonné que cela puisse tenir bien longtemps : le statut des autochtones, les pouvoirs du Québec, la représentation des petites provinces dans les institutions fédérales, le contrôle des richesses naturelles, pour ne mentionner que cela, sont des questions qui ne souffrent pas très longtemps d'être laissées dans les limbes.

Quelle lecture les nouveaux politiciens et les politiciens renouvelés pourront-ils faire de l'état d'esprit des Québécois et des Canadiens hors Québec ? L'industrie des sondages d'opinion, si prolifique soit-elle par les temps qui courent, est étonnamment silencieuse à ce sujet ; on attend toujours des analyses qui repoussent les frontières de l'ordinaire et fouillent un peu l'âme des citoyens.

Les questions les plus importantes pour notre avenir constitutionnel sont probablement les suivantes.

Quel est le profil du NON québécois ? Dans quelles proportions s'y retrouvent les indépendantistes d'une part, et, de l'autre, ceux qui souhaitent, comme Jean Allaire, comme Mario Dumont ou comme d'autres, le renouvellement du fédéralisme canadien ?

De la réponse à cette question dépendront les résultats, fort incertains pour le moment, des prochaines élections québécoises, de même que l'orientation de la prochaine ronde de négociations avec le Canada anglais, accompagnée éventuellement d'un nouveau référendum.

Quel est le profil du NON hors Québec ? Il s'y mêle de fait des orientations constitutionnelles

extrêmement disparates, où on peut identifier trois courants principaux.

EN PREMIER lieu, un courant nettement anti-Québec, fondé sur une ignorance crasse de l'Histoire de la société canadienne et nourri du mépris et du malentendu que cultivait à plaisir Pierre Trudeau et Preston Manning. En deuxième lieu, un ensemble de raisons de refus qui ont peu à voir avec le statut du Québec : le caractère généralement imprécis de l'accord, le sort qu'il fait aux autochtones (trop généreux ou trop peu, c'est selon), ses insuffisances en ce qui concerne la situation des femmes, etc.

En dernier lieu, un courant nettement plus ouvert sur des arrangements nouveaux avec le Québec : il existe au Canada anglais, dans des proportions qu'il est difficile d'estimer, des gens qui souhaitent reprendre les négociations sur la base d'un fédéralisme asymétrique (c'est-à-dire d'un statut particulier pour le Québec). Ils auraient peut-être voté OUI si le Québec avait majoritairement manifesté sa satisfaction par rapport à l'entente de Charlottetown. Devant notre refus, ils se sentent autorisés à dire NON, tout comme nous. Tout renouvellement du fédéralisme canadien passe par une convergence de forces entre ce dernier groupe et les fédéralistes québécois pour le NON. Il serait bien utile d'identifier, quantitativement et qualitativement, les tenants de ces positions.

IL NE SUFFIT pas d'ailleurs de les compter au jour d'aujourd'hui et de conclure qu'ils constituent, somme toute, une minorité de la population aussi bien au Québec qu'ailleurs au Canada. Car ces « naïfs » détiennent probablement la clef de l'énigme canadienne : qu'il s'agisse de baliser l'asymétrie ou de définir l'association, il faudra cultiver toutes les bonnes volontés de part et d'autre.

SI LES souverainistes sont aux commandes au Québec lors du prochain débat constitutionnel, ils ne pourront aucunement prendre pour acquis que le NON actuel est garant d'un OUI à un futur référendum sur la souveraineté.

Ces gouvernants devront gagner la confiance d'une large majorité de la population en lui indiquant comment se construire dans l'avenir notre relation avec le reste du Canada. Si au contraire les fédéralistes restent au pouvoir (scénario qu'il ne faut pas exclure d'emblée), ils auront fort à faire pour persuader la population de donner son aval à un nouvel accord canadien. Un nouveau cataplasme du genre de celui de Charlottetown n'y suffira certainement pas ; il faudra une réflexion beaucoup plus profonde et beaucoup plus démocratique sur la façon de bâtir notre avenir au nord de l'Amérique du Nord.

Le même raisonnement vaut pour le reste du Canada, à moins que ne triomphe le courant qui veut envoyer le Québec au diable de toute façon. Il s'agira de voir combien de gens seraient prêts à remettre en question le sacro-saint principe de l'égalité et surtout de l'uniformité des provinces, aussi funeste qu'arbitraire. Cela ne pourra advenir que si la manipulation laisse place à l'information, la réflexion sur l'avenir à l'improvisation de formules constitutionnelles de dernière minute.

Naïfs souhaits ? Peut-être. Mais quelqu'un peut-il suggérer un meilleur moyen d'assourdir notre fédéralisme ou de préparer l'association d'États souverains ?

LETTRES AU DEVOIR

La bouée séparatiste

J'AI LONGTEMPS éprouvé un grand malaise lorsque, d'Ottawa ou d'ailleurs, on m'affublait du vocable « séparatiste ». Signe que la stratégie visant à couvrir de honte la population désireuse de s'affranchir du joug fédéral, ou de voir naître au Québec un pays original avec ses valeurs et ses politiques propres, a donné maints bénéfices à ses auteurs. Mais, il est maintenant temps de renverser la vapeur et ainsi changer l'image de cette expression qui, depuis 30 ans, sert à décrire les promoteurs de la souveraineté du Québec.

Bien davantage qu'une étiquette à porter, le séparatisme agira, dans cette immense faille qui est en train d'emporter tous les Québécois et tous les Canadiens, comme une bouée de sauvetage. Le séparatisme ne détruit rien. Au contraire, il permet simplement à deux peuples, par ailleurs fort jaloux de leur identité nationale, de s'épanouir pleinement dans un cadre politique qui exclut l'asservissement et le chantage. Le séparatisme n'érige pas de murs ou de frontières, il fait prendre conscience des lieux, de l'espace, et de la volonté des partenaires non pas de s'imposer mutuellement des règles contraignantes mais plutôt d'établir une véritable collaboration. Le séparatisme nous unira à nos amis et voisins canadiens bien plus que ce chèque en blanc qu'on nous demande de signer au nom... de l'unité.

Oui, je suis séparatiste, parce que je veux non plus survivre mais vivre, libre.

Paul Trottier
Montréal, 28 septembre 1992

Et puis après ?

JEUDI LE 1er octobre 1992. Toute une page consacrée à la conversation Wilhelmy-Tremblay au nom du droit du public à l'information. Pour apprendre quoi, finalement ? Bon. Et puis après ? En quoi ceci éclaire-t-il notre lanterne sur la valeur de l'entente qu'on nous propose à l'échelle canadienne ?

Depuis la publication de cette divine (ou infernale) conversation, on cherche à savoir dans quelle mesure elle aidera le camp du NON et nuira au camp du OUI. Autre question oiseuse, quand on examine ladite conversation. Faut-il suivre M. Parizeau qui prétend que, parce que ce sont là deux experts, il faut donc les croire ? C'est là un sophisme qui s'appelle « l'argument d'autorité » : le pape le dit, donc c'est vrai. Ne nous prenez pas pour des imbéciles, comme le font Mulroney, la Banque Royale et cie ! Ce que nous voulons, nous, citoyens et citoyennes, c'est être correctement informés et qu'on nous parle enfin du contenu de l'entente et qu'on nous en explique les prétendus gains et pertes. Cela reste encore à venir. Quand à Me André Tremblay et à Mme Diane Wilhelmy, pourquoi rester dans l'ombre ? Expliquez-vous publiquement ! Oui, nous avons besoin de votre expertise et de votre grande connaissance du dossier pour nous éclairer, si

vos « boss » sont incapables de le faire ! Nous comptons sur vous !

Thérèse-Isabelle Saulnier
Victoriaville

Pauvre Haïti

IL Y UN AN un coup d'État était perpétré en Haïti contre le président Aristide, librement et démocratiquement élu neuf mois auparavant par 87 % de la population.

Ce coup d'État a été unanimement dénoncé par la communauté internationale. Cependant, les divers processus entrepris pour remettre en place le gouvernement légitime ont échoué, démontrant la faiblesse de l'action internationale tandis que la terrible et sanglante répression sévit plus que jamais en Haïti.

Nous voudrions à cette occasion marquer notre entier appui à l'article du Père René Soler, intitulé *Haïti, la mort en face* sous l'œil indifférent du monde entier, paru dans la page « Des idées, des événements », du DEVOIR, du 1er septembre dernier.

Cet article décrivait magistralement, à partir de l'expérience vécue, la situation dramatique qui prévaut en Haïti depuis le coup d'État de septembre 1991 ; il avait surtout le rare mérite de parler clair au sujet des graves responsabilités de Washington et du Vatican dans pareille situation.

Il fallait que ces choses soient dites. Nous remercions le Père Soler de l'avoir fait, ainsi que LE DEVOIR pour avoir publié ce texte.

S. Jeanne Fontaine
Montréal, 1er octobre 1992

La poutre

LE 2 SEPTEMBRE dernier, Joe Clark a déclaré que les indépendantistes allaient recourir à la peur pour que les Québécois votent NON au référendum.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Hélène Desaulniers
Limoulu, 28 septembre 1992

La noirceur

CONTRAIREMENT À la télévision de Radio-Canada, l'Autre télévision a pris l'heureuse décision de permettre aux Québécois le visionnement du film de Jacques Godbout *Le Mouton noir*, oeuvre cinématographique toute indiquée pour la réflexion politique dans laquelle nous sommes tous présentement plongés. Le hasard en a toutefois décidé autrement : une panne de courant précipita dans l'obscurité toute l'île de Montréal et la moitié de la province, empêchant du même coup le visionnement de la dernière heure du document.

Vu ces circonstances, il serait normal que Radio-Québec présente à nouveau la deuxième partie du *Mouton noir*.

Alain Desruisseaux
Montréal, 6 octobre 1992

La nausée

FAUT-IL être minable pour seulement envisager d'éliminer la compensation accordée aux femmes enceintes, permettant à plusieurs d'entre elles de combler le vide monétaire résultant de la période d'attente des prestations de maternité ?

À qui serviront les sommes économisées sur le ventre des femmes ? Quel genre d'être humain faut-il être pour frapper ainsi « en bas de la ceinture » ?

Entre nos convulsions collectives et constitutionnelles, noyés dans nos fac-similés référendaires, il y a des projets de société qui tendent à annihiler ceux et celles qui la composent. Ça me donne des nausées en post-partum.

Dominique Chalifoux
Montréal, 30 septembre 1992